



Régime de retraite
de l'Université du Québec



RAPPORT ANNUEL 2019







TABLE DES *matières*

4	Faits saillants	30	Frais d'administration et de gestion
5	En un coup d'œil	32	Placements
6	Message du président	41	Régime de retraite de l'Université du Québec
8	Mot du directeur général	43	États financiers et notes afférentes
9	Situation financière du RRUQ	73	Comités et partenaires
14	Profil des participants	75	Fédération des retraités de l'Université du Québec
17	Service à la clientèle	76	Principaux conseillers externes
18	Gouvernance	77	Gestionnaires de portefeuilles
23	Rapport des comités	79	Historique du RRUQ
27	Ressources humaines		
28	Technologies de l'information		

FAITS saillants

ANNIVERSAIRE

L'année 2019 marque le 50^e anniversaire du RRUQ.

INDEXATION PONCTUELLE

Les cotisations versées en 2019 permettront de donner une indexation ponctuelle de **1,2%** en 2020.

PLACEMENTS

Rendement brut de **12,39%** en 2019.
Rendement brut annualisé de **8,17%** sur quatre ans.

Actifs sous gestion de **4,7 G\$** au 31 décembre 2019.

ÉVALUATION ACTUARIELLE

Le ratio de capitalisation au 31 décembre 2019 est égal à **99,6%** incluant la PED*, et **95,9%** en excluant la PED*.

Le degré de solvabilité au 31 décembre 2019 est de **75,7%**

Le taux global de cotisation au Régime est de **19,7%** du salaire en 2020, et diminuera à **18,9%** du salaire en 2021.

En 2020, les retraités verront leur rente augmenter des pourcentages suivants : **1,9%** pour les rentes accumulées avant 2005 (100 % de l'inflation);

1,2% pour les rentes accumulées de 2005 à 2017 (indexation ponctuelle 63 % de l'inflation);

1,4% pour les rentes accumulées depuis 2018 (75 % de l'inflation).

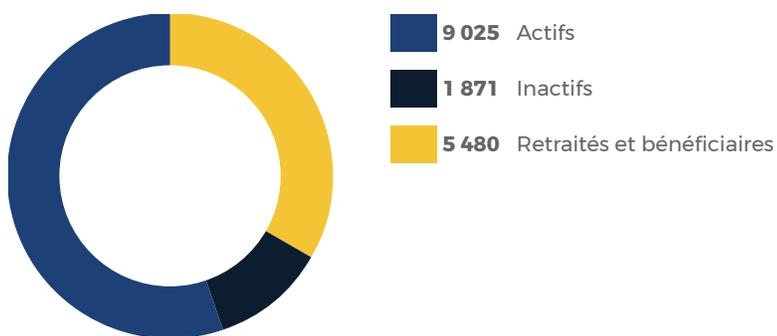
Le passif des retraités représente **54%** du passif total de capitalisation.

* La PED (provision pour écarts défavorables) est une réserve que le RRUQ doit constituer, en vertu de la Loi, à l'aide des gains actuariels qui sont observés lors des évaluations actuarielles. Cette réserve constitue une marge de sécurité et ne peut être utilisée à d'autres fins. La PED doit atteindre un montant établi par la Loi (actuellement d'environ 668 M\$) pour être pleinement constituée. La valeur de cette réserve au 31 décembre 2019 est de 175 M\$.

EN UN coup d'œil

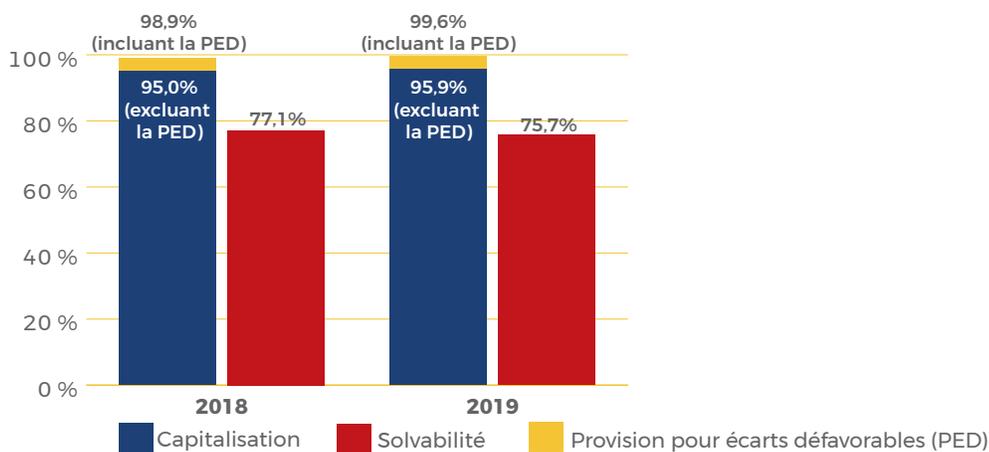
Le Régime de retraite de l'Université du Québec (RRUQ) s'adresse aux employés des établissements de l'Université du Québec (UQ) et de quelques autres employeurs qui ont des liens avec l'UQ. Il s'agit d'un régime de retraite à prestations déterminées basées sur les cinq années les mieux rémunérées de la carrière du participant. La rente versée est égale à 2% de la moyenne des cinq meilleurs salaires annuels par année de participation et elle est coordonnée, c'est-à-dire ajustée à 65 ans pour tenir compte des prestations du Régime de rentes du Québec.

Total des participants



Principaux indicateurs financiers

Ratios de capitalisation et de solvabilité (%) au 31 décembre





Louis Dufresne
Président

MESSAGE *du président*

Madame, Monsieur,

Je suis très honoré d'avoir été choisi, en décembre dernier, par les membres du Comité de retraite pour le poste de président. Je tiens à les remercier chaleureusement et aussi à leur assurer, ainsi qu'à tous les participants et les retraités du Régime, de mon entier dévouement.

LE RRUQ A 50 ANS!

Le RRUQ a fêté son 50^e anniversaire en 2019. Plus précisément, le Régime a vu le jour le 14 novembre 1969, avec effet rétroactif au 19 mars 1969. La mise en place de cet important avantage pour les employés coïncide avec la création du réseau de l'Université du Québec. Le colloque bisannuel du RRUQ, tenu dans la région de Québec les 7 et 8 novembre dernier, a été l'occasion de souligner cet événement.

Au fil des années, le RRUQ a évolué. Le Comité de retraite, composé de 14 membres lors de sa création en 1971, compte maintenant 29 membres à la suite de l'adhésion d'entités participantes au Régime. Les bénéficiaires du Régime ont été à quelques occasions modifiés, en particulier pour assurer une meilleure pérennité du Régime. La gouvernance du RRUQ, qui est reconnue dans l'industrie des caisses de retraite comme un modèle, a été régulièrement peaufinée : création du Secrétariat dès 1973, du Comité exécutif en 1991, du Comité de vérification en 1994, du Comité d'éthique et de déontologie en 2004, adoption de plans stratégiques à partir de 2005, adoption d'une politique de financement, révision régulière de la Politique de placement, adoption d'une politique de droits de vote en 2003, signature des principes sur l'investissement responsable (PRI) en 2009, et j'en passe. Le tout, toujours dans le meilleur intérêt du Régime et des participants, en accord avec le rôle fiduciaire des membres du Comité de retraite.

PLAN DE COMMUNICATION

En 2018, le RRUQ a entrepris l'élaboration d'un plan de communication s'adressant aux participants et aux retraités du Régime dans le but d'améliorer la compréhension du Régime et son appréciation par l'ensemble des participants. L'élaboration du plan a été complétée en début 2019, de sorte que la phase de réalisation a débuté il y a quelques mois. Les deux principaux éléments du plan sont la refonte du site Internet du RRUQ, laquelle devrait être livrée en 2020, et la refonte des relevés annuels des participants et des retraités. Les travaux concernant les relevés des participants actifs sont déjà commencés et la production des prochains relevés, prévue pour juin, devrait être complétée avec le nouveau visuel. Pour les retraités et les participants détenant une rente différée, la refonte des relevés devraient être complétée l'an prochain.

PLANIFICATION STRATÉGIQUE

En septembre, le Comité de retraite a débuté ses travaux pour développer le nouveau plan stratégique du RRUQ, le 4^e de son histoire. Pour ce faire, un groupe de travail a été formé. Il est composé des membres du Comité exécutif, des présidents des sous-comités du Comité de retraite ainsi que de certains employés du Secrétariat. Le groupe de travail devrait avoir complété et remis son rapport au Comité de retraite avant la fin de l'année. Les prochains plans d'affaires annuels du Régime seront ainsi élaborés à partir des enjeux, orientations et objectifs identifiés dans ce plan stratégique.

REMERCIEMENTS

Chaque année, des membres du Comité de retraite quittent leur fonction après avoir œuvré au sein du Comité. Ainsi, en 2019, la présidente du Régime, Madame Claire Bouchard, prenant sa retraite, a quitté le Comité de retraite en fin mai. Madame Bouchard était désignée par les employés de l'UQAM. Son successeur à la présidence du Régime, M. Jean-Pierre Mailhot, lui aussi prenant sa retraite, a quitté le Comité en début décembre. Il était désigné par la corporation ENAP.

D'autres membres ont également quitté, Madame Pierrette Doré, désignée par les employés de l'UQAT, Monsieur Alexandre Cloutier, désigné par la corporation UQAC, Monsieur Gaétan Naud, membre votant nommé par les retraités et les bénéficiaires et Monsieur André Régimbald, membre votant désigné par les participants actifs. Je les remercie pour leur engagement et leur implication des dernières années auprès du Comité.

Je souhaite la bienvenue à cinq nouveaux membres, Madame Dominique Biron, désignée par la corporation UQAC, Madame Kim Delisle, désignée par les employés de l'UQAC, Monsieur Robert Robillard, membre non-votant désigné par les participants actifs, Monsieur Raymond Brulotte, membre non-votant nommé par les retraités et bénéficiaires et Monsieur Guy Gendron, désigné par les employés de l'UQAM.

Je veux également souligner le dévouement des membres du Comité de retraite et des sous-comités. Leur contribution à nos travaux est essentielle à la bonne gestion de votre régime de retraite. Je remercie également le directeur général du RRUQ et toute son équipe du Secrétariat pour leur excellent travail et leur soutien continu.

Bien respectueusement,

Le président, **Louis Dufresne**



Alain Vallée
Directeur général

MOT DU *directeur général*

Chers membres,

Le RRUQ a connu un très bon rendement sur ses actifs en 2019, soit un taux de 12,39%, en forte progression comparativement à l'année précédente. Ce rendement étant nettement supérieur aux besoins actuariels, les marges de sécurité pour établir la situation financière du Régime ont donc été relevées au 31 décembre 2019, en application de la Politique de financement, témoignant de sa santé financière et augmentant sa capacité à faire face aux aléas des marchés au cours des prochaines années.

Le ratio de capitalisation du Régime au 31 décembre 2019 est supérieur à ce qu'il était un an auparavant, passant de 98,9% à 99,6%. La valeur des actifs du RRUQ s'établit à 4,7 milliards de dollars au 31 décembre 2019, une augmentation de 462 millions de dollars par rapport à l'année précédente.

Sur une période de quatre ans, le rendement annualisé du Régime s'élève à 8,17% avec une valeur ajoutée moyenne de 0,35% par année. Sur 10 ans, le rendement annualisé est égal à 9,05% et la valeur ajoutée moyenne est de 0,68%.

POLITIQUE DE PLACEMENT

Comme annoncé dans le rapport annuel de 2018, les travaux relativement à la révision quinquennale de la Politique de placement ont été complétés en 2019. Le Comité de retraite a adopté les changements à sa réunion du 26 mars 2019. La mise en œuvre des changements retenus se fera graduellement au cours des prochaines années. Essentiellement, un transfert d'une partie des investissements en placements boursiers traditionnels sera effectué vers des placements dits alternatifs ou non-traditionnels, soit en infrastructure, en immobilier et en placements privés. Notons également la création d'une classe d'actifs appelée « Dette de croissance ». Elle était auparavant comprise dans les « Titres à revenus fixes ». Elle verra son allocation augmenter au cours des prochaines années.

INDEXATION PONCTUELLE

Conformément au mécanisme d'indexation ponctuelle prévu à la Politique de financement du RRUQ, les employeurs participant au Régime ont versé pour l'année civile 2019 une cotisation de 1,15% de la masse salariale assujettie au RRUQ dans un compte d'épargne hors du Régime. En 2020, les sommes accumulées dans ce compte serviront à payer intégralement une modification au RRUQ permettant de verser aux retraités admissibles une indexation ponctuelle sur la portion de leur rente constituées par les années de service accumulées entre le 1^{er} janvier 2005 et le 31 décembre 2017. Ce taux d'indexation sera de 1,2%, soit environ 63% de l'inflation au Canada en 2019.

Votre tout dévoué,

Alain Vallée, *directeur général*

SITUATION FINANCIÈRE du RRUQ

RÔLE DE LA DIRECTION DE L'ACTUARIAT

- Administrer et appliquer les dispositions du Régime
- Conserver, en collaboration avec les employeurs, des données de participation fiables
- Offrir à la clientèle (employés, retraités et employeurs) un service de haute qualité et effectuer les calculs et le traitement des prestations du Régime
- Collaborer avec le Comité de retraite et les intervenants concernés pour assurer l'application de la Politique de financement, et effectuer des recommandations quant à son usage ou son contenu lorsque requis



Eve Belmonte
Directrice de
l'actuarial

SITUATION FINANCIÈRE DU RRUQ

Bases d'évaluation statutaire

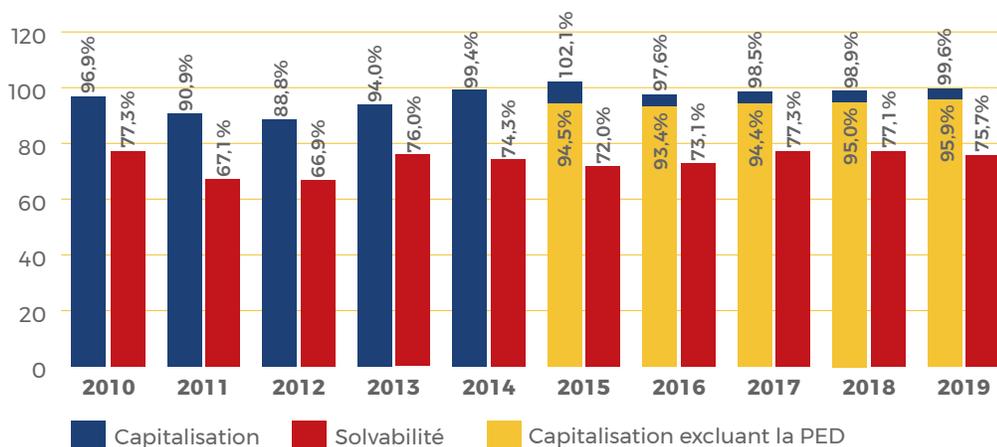
Capitalisation

- Hypothèse de continuité du Régime
- Financement ordonné à long terme
- Taux d'intérêt pour calculer le passif dépend du rendement espéré de la Politique de placement
- Une provision pour écarts défavorables (PED) doit être constituée à partir des gains actuariels depuis 2015

Solvabilité

- Hypothèse de terminaison du Régime
- Taux d'intérêt pour calculer le passif varie à chaque évaluation (basé sur les obligations à long terme du gouvernement du Canada)

Historique des ratios de capitalisation et de solvabilité (%) au 31 décembre



1. Évaluation actuarielle de capitalisation

L'évaluation actuarielle de capitalisation sert à déterminer le financement requis au RRUQ (taux de cotisation). La dernière évaluation actuarielle complète enregistrée auprès de Retraite Québec est celle en date du 31 décembre 2018.

Les résultats de l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2019, comparés à ceux des deux années précédentes, sont présentés ci-dessous :

Évaluation actuarielle de capitalisation

(millions \$)	31 décembre		
	2019	2018	2017
Actif	4 713	4 252	4 245
Réserve (PED*)	(175)	(168)	(179)
Actif au compte général	4 538	4 084	4 066
Passif	(4 732)	(4 301)	(4 308)
Surplus/(déficit) au compte général	(194)	(217)	(242)
Ratio de capitalisation (actif total)	99,6 %	98,9 %	98,5 %
Ratio de capitalisation (compte général)	95,9 %	95,0 %	94,4 %
Taux d'actualisation avant marge	6,13 %	6,30 %	6,28 %
Marge pour écarts défavorables	(1,16 %)	(0,91 %)	(1,19 %)
Taux d'actualisation après marge	4,97 %	5,39 %	5,09 %
Rendement de la caisse, net des frais	11,64 %	0,87 %	9,70 %

*PED = provision pour écarts défavorables requise par la Loi

La Loi exige que le déficit au compte général de 194 M\$ au 31 décembre 2019 soit financé sur 15 ans. Ceci constitue l'une des trois composantes de la cotisation totale au RRUQ. Pour plus de détails sur le taux de cotisation, veuillez vous référer à la section suivante.

Bien que le rendement de la Caisse ait fluctué au cours des trois dernières années, la situation financière du RRUQ est demeurée stable sur la même période. Cette stabilité est le résultat de la fluctuation, chaque année, du taux d'actualisation. Le taux d'actualisation correspond au rendement espéré de la Caisse à long terme, duquel on soustrait une marge pour écarts défavorables (en d'autres mots, un coussin de sécurité). C'est la Politique de financement du RRUQ qui prévoit que la marge pour écarts défavorables fluctue chaque année précisément dans le but de stabiliser la situation financière du RRUQ, et par le fait même, le taux de cotisation. Cette fluctuation de la marge pour écarts défavorables permet de reporter la reconnaissance des gains et pertes actuariels à un moment futur.

La Politique de financement du RRUQ stipule que la marge pour écarts défavorables applicable au calcul de la situation financière de capitalisation doit demeurer à l'intérieur des balises suivantes :

Marge pour écarts défavorables

Marge minimale	Marge maximale
0,25%	1,25%

Depuis l'adoption de la Politique de financement en 2017, il a été possible de faire fluctuer la marge pour écarts défavorables à l'intérieur des balises prévues afin de stabiliser la situation financière du RRUQ. Toutefois, dans le futur, si l'expérience du Régime faisait en sorte que les marges minimale ou maximale soient atteintes, alors la situation financière du RRUQ devrait reconnaître les gains et pertes actuariels qui excéderaient les bornes permises, et le taux de cotisation au RRUQ en serait éventuellement affecté.

2. Évaluation actuarielle de solvabilité

Conformément à la Loi, le rapport d'évaluation actuarielle du RRUQ doit contenir une évaluation de sa situation financière sur base de solvabilité. La situation pour les trois dernières années est présentée dans le tableau suivant :

Évaluation actuarielle de solvabilité

(millions \$)	31 décembre		
	2019	2018	2017
Actif	4 703	4 243	4 237
Passif	(6 214)	(5 505)	(5 483)
Surplus/(déficit)	(1 511)	(1 262)	(1 246)
Degré de solvabilité	75,7%	77,1%	77,3%

Bien que le déficit de solvabilité de 1 511 M\$ au 31 décembre 2019 ne doive pas être financé, le degré de solvabilité de 75,7% est pris en considération lors de l'acquittement des prestations de cessation d'emploi, pour les participants qui choisissent le transfert de leurs droits accumulés sous forme d'une somme forfaitaire.

TAUX DE COTISATION

Conformément à la Loi, la cotisation totale au RRUQ comporte trois composantes. Une description des composantes ainsi que les taux applicables en 2020 et 2021 sont présentés dans le tableau ci-dessous. La répartition des composantes varie d'une année à l'autre, conséquence notamment de la fluctuation des marges pour écarts défavorables en application de la Politique de financement.

	Description	Cotisation 2021 (% du salaire)	Cotisation 2020 (% du salaire)
Cotisation d'exercice	Financement des prestations octroyées dans l'année courant aux participants actifs	16,0 %	16,5 %
Cotisation de stabilisation	Financement d'une marge de sécurité, conformément à la Loi	1,5 %	1,5 %
Cotisation d'équilibre	Financement du déficit de capitalisation de 194 M\$	1,4 %	1,7 %
Cotisation totale	Cotisation totale minimale requise par la Loi	18,9 %	19,7 %

La cotisation totale au RRUQ est financée de façon paritaire par les employés et les employeurs participant au RRUQ. Ainsi, la cotisation salariale des employés est égale à 9,85% du salaire en 2020 et à 9,45% du salaire en 2021.

Puisque la cotisation salariale est calculée sur le salaire ajusté, qui est égal au salaire réduit de 25% du minimum entre le salaire et le maximum des gains admissibles (« MGA »), la cotisation salariale des employés est égale à 11,71% du salaire ajusté en 2020 et à 11,23% du salaire ajusté en 2021.

La ventilation de la cotisation salariale, en pourcentage du salaire ajusté, est présentée ci-dessous pour 2020 et 2021 :

Cotisation en fonction du salaire ajusté

	2021	2020
Cotisation salariale d'exercice	9,51 %	9,81 %
Cotisation salariale de stabilisation	0,89 %	0,89 %
Cotisation salariale d'équilibre	0,83 %	1,01 %
Cotisation salariale totale	11,23 %	11,71 %

Les employeurs participant au RRUQ cotisent exactement le même pourcentage que les employés, c'est-à-dire 11,71% du salaire ajusté en 2020 et 11,23% du salaire ajusté en 2021.

INDEXATION DES RENTES

Chaque année, les retraités du RRUQ ont droit, à leur date d'anniversaire de retraite, à une certaine augmentation de leur rente. Cette augmentation dépend de leurs années de participation (c'est-à-dire les années pour lesquelles ils ont cotisé au RRUQ). Les détails sont présentés ci-dessous :

1-Rentes accumulées avant 2005

Les retraités ayant participé au RRUQ avant 2005 reçoivent une augmentation de leur rente accumulée avant 2005 égale à 100% de l'inflation. L'inflation est égale à 1,9% en 2020.

2-Rentes accumulées de 2005 à 2017

Les retraités ayant participé au RRUQ à compter du 1^{er} janvier 2005 jusqu'au 31 décembre 2017 reçoivent une augmentation de leur rente accumulée de 2005 à 2017 égale à l'inflation moins 3% (au minimum 0%). Ce pourcentage est donc de 0% en 2020.

Toutefois, un mécanisme d'indexation ponctuelle a été mis en place en 2018 avec l'objectif de verser une indexation additionnelle à la garantie de base du RRUQ. Ce mécanisme, qui est financé par des cotisations de l'employeur, ne garantit cependant pas le niveau des indexations futures, puisque celui-ci dépendra du résultat des évaluations actuarielles annuelles.

L'année 2020 est la deuxième année d'application de l'indexation ponctuelle, et l'augmentation des rentes admissibles est de 1,2%. Le versement de l'indexation ponctuelle nécessite une modification au Règlement du RRUQ qui, au moment d'imprimer ce rapport, est en cours de traitement. Dès que le processus de modification sera conclu, les retraités admissibles recevront une communication du RRUQ concernant l'augmentation de leur rente.

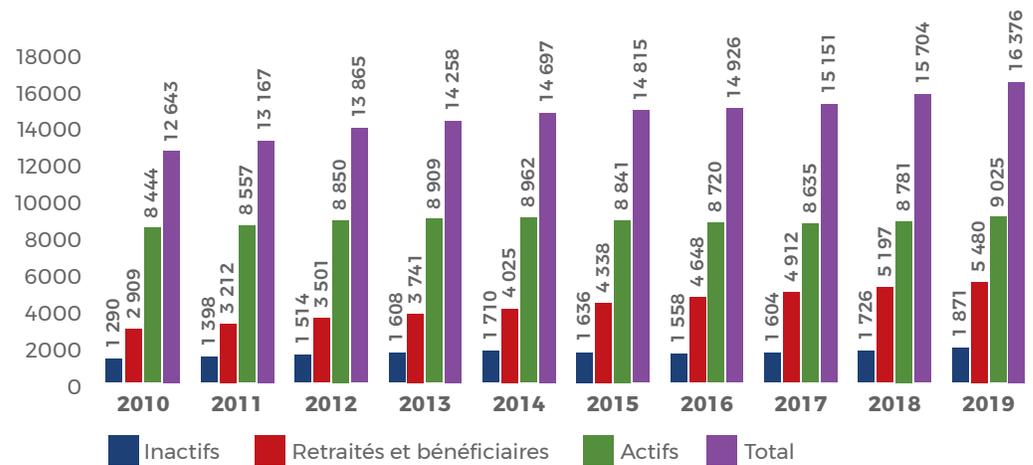
3-Rentes accumulées depuis 2018

Les retraités ayant participé au RRUQ depuis le 1^{er} janvier 2018 reçoivent une augmentation de leur rente accumulée depuis le 1^{er} janvier 2018 égale à 75% de l'inflation, donc 1,4% en 2020.

PROFIL

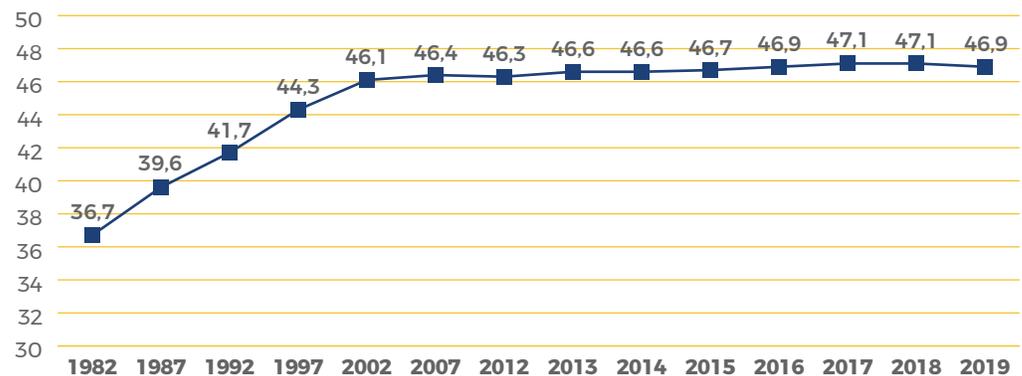
des participants

Évolution du nombre de participants (au 31 décembre)



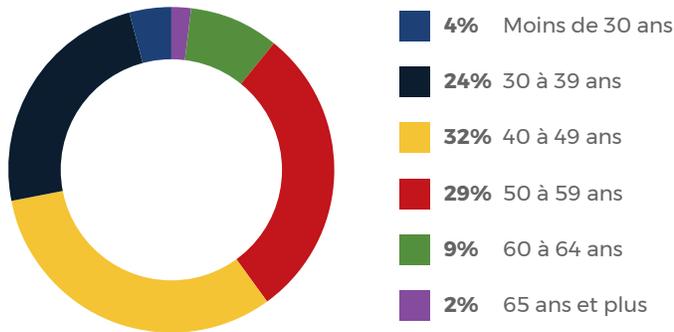
Le nombre total de participants a connu une croissance de 4,3% en 2019. Le nombre de participants actifs a augmenté de 2,8%, alors que le nombre de retraités et de bénéficiaires a crû de 5,4%.

Évolution de l'âge moyen des participants actifs



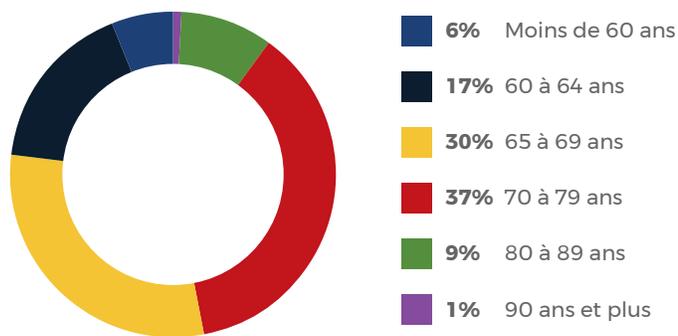
L'âge moyen des participants actifs est relativement stable depuis plusieurs années.

Ventilation des participants actifs par groupe d'âge



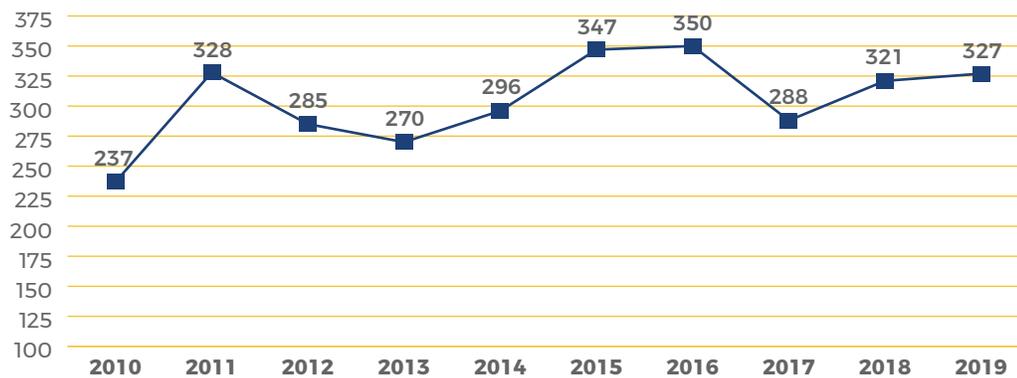
La répartition des participants actifs à travers les groupes d'âge est sensiblement la même depuis quelques années, ce qui explique la stabilité de l'âge moyen.

Ventilation des retraités et bénéficiaires par groupe d'âge



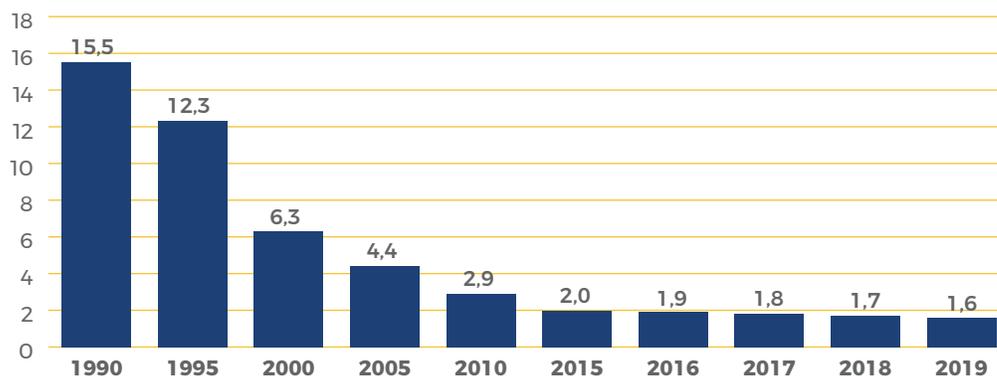
L'âge moyen des 5 480 retraités et bénéficiaires s'élève à 70,2 ans et 23% de ceux-ci ont moins de 65 ans.

Nouveaux retraités



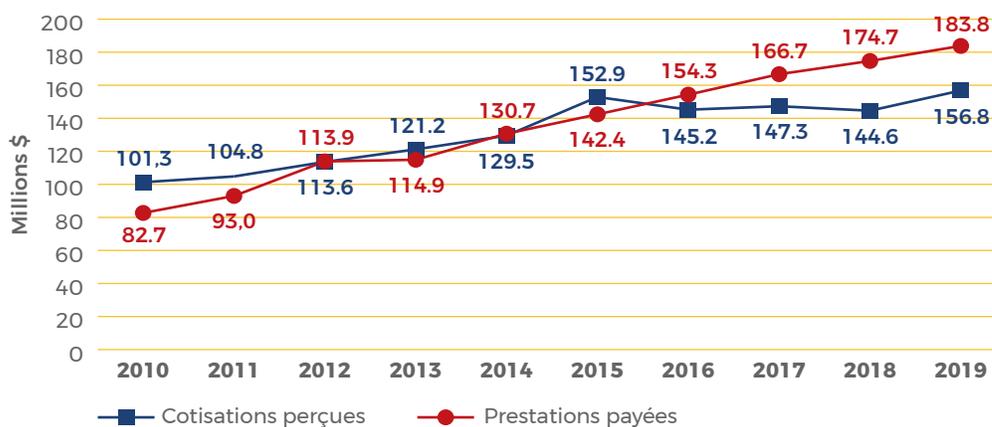
Le nombre annuel de nouveaux retraités avoisine les 300 depuis plusieurs années.

Évolution du ratio du nombre de participants actifs par retraité et bénéficiaire



L'un des indicateurs de la maturité d'un régime de retraite est le ratio du nombre de participants actifs sur le nombre de retraités. Étant donné la stabilité des effectifs du réseau de l'Université du Québec, ce ratio est appelé à diminuer au cours des prochaines années, ce qui signifie une augmentation du poids des obligations financières du Régime découlant des retraités et bénéficiaires.

Flux monétaire (en M\$)



SERVICE à la clientèle

Le Secrétariat travaille directement à répondre aux besoins des participants et des employeurs qui participent au RRUQ. Les services offerts incluent notamment les calculs et les estimations de prestations diverses, les transferts et les rachats, la tenue d'une base de données de participation fiables et complètes ainsi que l'administration du Régime conformément aux lois et règlements applicables. De plus, le Secrétariat propose des rencontres d'information sur le Régime, offertes individuellement ou en groupe, ainsi que des séances de formation à l'intention des employés des services de ressources humaines du réseau.

En 2019, le Secrétariat a reçu 2 304 demandes de service, qui se répartissent comme suit:

Cessations d'emploi	612
Ajustements et estimations de rente	567
Rachats et transferts selon entente-cadre	335
Retraites	281
Rencontres individuelles	244
Écarts de cotisations	161
Décès et partages de droits	104
Total	2 304

Service à la clientèle



612	Cessations d'emploi
567	Ajustements et estimations de rente
335	Rachats et transferts selon entente-cadre
281	Retraites
244	Rencontres individuelles
161	Écarts de cotisations
104	Décès et partages de droits



Sylvie Bombardier
Directrice aux affaires
juridiques et à
la gouvernance

GOVERNANCE

La structure de gouvernance du RRUQ permet d'assurer une surveillance constante du Régime par toutes les parties impliquées. La communication et la collaboration entre le Comité de retraite et la Table réseau, de même qu'entre le Comité de retraite et l'Assemblée des gouverneurs de l'Université du Québec, sont également essentielles au bon fonctionnement du Régime.

Le Comité de retraite est l'administrateur du RRUQ. Son rôle est d'assurer la saine gestion et l'administration du RRUQ, conformément aux lois et aux dispositions du Règlement du Régime. Le Comité de retraite peut présenter ses recommandations quant aux modifications qui pourraient être apportées au Régime, mais il ne détient pas le pouvoir d'en modifier les dispositions. En ce qui concerne le Régime de retraite, l'Assemblée des gouverneurs a le pouvoir de modifier le Règlement du RRUQ après avoir reçu un avis, à cet effet, de la Table réseau.

COMPOSITION DU COMITÉ DE RETRAITE ET STRUCTURE DE GOUVERNANCE

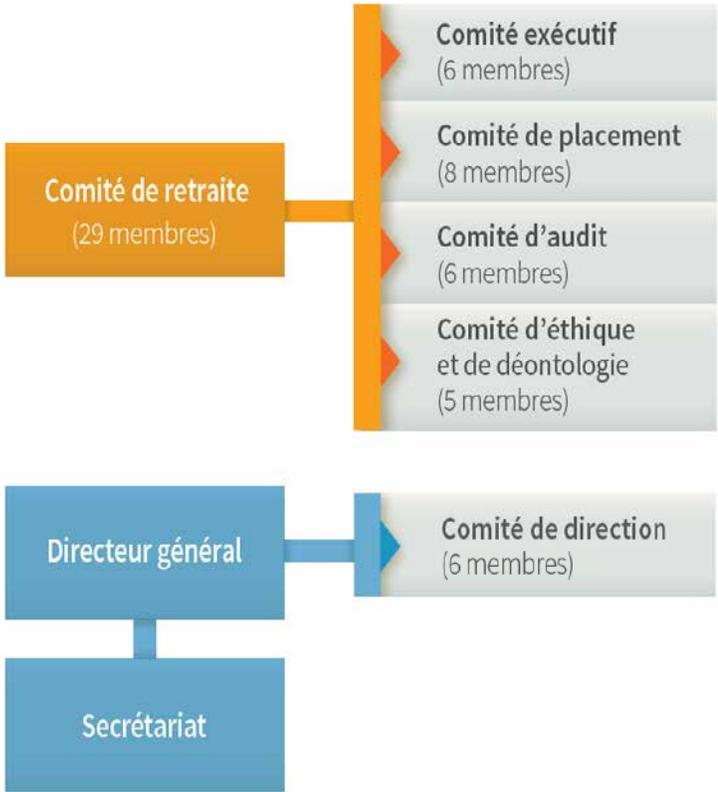
Le Comité de retraite est composé de 29 membres¹ répartis comme suit :

- Chacune des 11 corporations ou entreprises couvertes par la définition des mots « Université », « établissement » et « autre unité »² du Règlement du Régime, désigne un membre;
- Les employés de chacune des 11 corporations ou entreprises couvertes par la définition des mots « Université », « établissement » et « autre unité » du Règlement du Régime, désignent un membre;
- 4 membres sont élus à l'occasion de l'assemblée annuelle :
 - 1 membre avec droit de vote par le groupe des participants actifs;
 - 1 membre avec droit de vote par le groupe des participants non actifs, retraités et bénéficiaires;
 - 1 membre sans droit de vote par le groupe des participants actifs;
 - 1 membre sans droit de vote par le groupe des participants non actifs, retraités et bénéficiaires.
- 2 membres sont désignés par l'Assemblée des gouverneurs;
- 1 membre indépendant est désigné par le Comité de retraite.

Chaque membre du Comité de retraite agit à titre de fiduciaire. Cela signifie que le Comité de retraite doit agir avec prudence, diligence et compétence, comme le ferait en pareilles circonstances une personne raisonnable. Il doit aussi agir avec honnêteté et loyauté dans le meilleur intérêt des participants ou bénéficiaires.

¹ Voir la liste des membres dans la section « Comités et partenaires », page 75

² Conformément à la disposition 21.1 du Règlement du Régime (Annexe 6-B, « Régime de retraite de l'Université du Québec » du Règlement général 6 « Ressources humaines »), les corporations ou entreprises couvertes par la définition « autre unité » ont droit de désigner des membres du Comité de retraite si elles comptent au moins cinquante (50) participants, le 31 décembre précédant les nominations à être effectuées.



- Plan stratégique et plan d'affaires annuel
- Plan de gouverne
- Règlement intérieur du Comité de retraite
- Recueil de politiques et directives
- Programme de formation



MODIFICATIONS AU RRUQ

En plus des modifications habituelles qui visent la mise à jour du taux d'intérêt applicable pour la dernière année et la mise à jour de l'appendice IV du Régime, laquelle établit la liste des rentes viagères converties des cotisations volontaires, une modification est intervenue concernant la notion de « service » à l'article 2.1.29, afin de s'assurer que les périodes de congés autorisés ne portent pas à confusion avec la limite applicable dans le cas des mises à pied ou d'interruptions temporaires de travail ou dans le cas des listes de rappel.

Des modifications ont aussi visé la section des excédents d'actif du Régime pour exclure spécifiquement les rentes provenant de rachats de service des années 2005 à 2017 qui ont été payés à l'IPC - 3 %, afin que le texte du Règlement du RRUQ soit cohérent avec sa Politique de financement. Des modifications ont également eu pour objectif de consigner par écrit le versement de l'indexation ponctuelle prévue à la Politique de financement, et la cessation de participation active des employés du *Musée québécois de culture populaire* qui avait pris effet à compter du 1^{er} juin 2018.

MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT INTÉRIEUR ET À CERTAINES PROCÉDURES ET DIRECTIVES

› Report de la période de vote pour les membres du Comité de retraite élus à l'occasion de l'assemblée annuelle

Le Règlement intérieur du Comité de retraite est révisé régulièrement et au cours de l'année 2019, un ajustement à la disposition 5.5.5 a été apporté pour tenir compte du report de la période de vote après la tenue de la dernière des séances d'information qui constituent l'assemblée annuelle. La procédure sur les modalités de vote a aussi été modifiée et renommée « *Procédure sur les modalités de vote suivant l'assemblée annuelle* ».

› Vérification des rentiers

Bien qu'il existait déjà des mesures concernant la vérification des rentiers, la *Politique de vérification des rentiers*, adoptée par le Comité exécutif sur recommandation du Comité d'audit, est désormais diffusée sur le site Internet public du RRUQ. Un ajustement à la disposition 3.2.2 du Règlement intérieur du Comité de retraite a aussi été apporté pour y inclure, au paragraphe L), la *Politique de vérification des rentiers* aux politiques qui sont utiles à la bonne administration du Régime, et qui sont sous la responsabilité du Comité exécutif.

PROJET DE REFONTE DU RÈGLEMENT DU RÉGIME

Le projet de refonte du Règlement vise à retirer du Règlement du Régime les passages qui ne sont plus d'aucune utilité pour établir les prestations actuelles du Régime, afin d'en faciliter la lecture et la compréhension. Au cours de l'année 2019, plusieurs réunions de travail en collaboration avec la Table réseau ont été tenues et le processus de modification habituel devrait être entrepris au début de l'année 2020.

RÉVISION DU PLAN DE GOUVERNE

Le Plan de gouverne du RRUQ a été établi en 2006. Il était alors présenté comme un recueil regroupant tous les documents essentiels du Régime de retraite et comme un outil indispensable à tout nouveau membre des comités du RRUQ. D'abord sur support papier, avec une copie électronique disponible sur le site des comités, le Plan de gouverne est devenu un rassemblement de documents exclusivement numérique en 2012.

En 2019, le Plan de gouverne a évolué pour devenir une liste des documents importants dans le cadre de l'administration du Régime. Les documents numériques du Plan de gouverne demeurent facilement accessibles par les membres des comités. Ceux-ci peuvent les consulter en utilisant les hyperliens qui se retrouvent dans le document « Plan de gouverne » situé sur le site Internet réservé aux membres des comités. Cette nouvelle façon de procéder permet également de s'assurer que les membres ont accès aux plus récentes versions des documents.

COMMUNICATION AVEC LES PARTICIPANTS

En plus des communications transmises annuellement aux participants (relevés annuels de participation, avis d'assemblées générales, nominations des membres élus à l'occasion de l'assemblée annuelle), les avis suivants leur ont été transmis :

30 janvier 2019

Un avis concernant la fin d'une entente de transfert avec le Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Saint-Hubert ainsi que des modifications au Règlement du RRUQ.

6 juin 2019

Un avis sur l'indexation qui sera appliquée sur les rentes en paiement aux dates d'anniversaire de retraite comprises entre le 1^{er} janvier 2019 et le 31 décembre 2019 inclusivement.

17 juillet 2019

Un avis concernant des modifications au Règlement du RRUQ qui visent notamment le versement de l'indexation ponctuelle.

8 août 2019

Un avis concernant la fin d'ententes de transfert avec les régimes de retraite du Réseau de transport de Longueuil.

4 septembre 2019

Un avis concernant le taux de cotisation au RRUQ pour 2020.

5 septembre 2019

Un avis précisant à quels régimes du Réseau de transport de Longueuil s'applique l'avis publié le 8 août 2019.

31 octobre 2019

Un avis concernant la fin de l'entente de transfert avec les différents régimes de retraite de la Ville de Gatineau (Régime supplémentaire de rentes des fonctionnaires et employés de la Ville de Gatineau, Régime de retraite des employés cadres de la Ville de Gatineau et Régime de retraite des employés cols blancs de la Ville de Gatineau).

5 décembre 2019

Un avis concernant des modifications au Règlement du RRUQ ainsi qu'un rappel des ententes de transfert qui ont pris fin au 1^{er} octobre 2019 et au 1^{er} janvier 2020.

**FORMATION DES MEMBRES DES COMITÉS DU RRUQ
ET COLLOQUE DU RRUQ**

Le Comité de retraite encourage constamment ses membres à acquérir de nouvelles connaissances utiles à l'administration du Régime. À cet effet, le Secrétariat donne régulièrement des formations aux membres du Comité de retraite et il transmet fréquemment des informations concernant des formations données par des organismes externes.

Lors du colloque du RRUQ qui a eu lieu les 7 et 8 novembre 2019, les membres du Comité de retraite ont également eu l'occasion d'assister à plusieurs conférences d'information sur des sujets liés à l'administration du RRUQ. Empreintes d'un sujet d'actualité, plusieurs des présentations ont fait mention de considérations liées aux investissements responsables et aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

Enfin, pour répondre le plus adéquatement possible aux différentes demandes des comités d'effectuer les suivis auprès des conseillers externes et de veiller à la conformité des opérations administratives du Régime, les employés du Secrétariat suivent régulièrement diverses formations, des conférences ou des webinaires, leur permettant de maintenir à jour leur expertise professionnelle.

RAPPORT *des comités*

Comité de retraite

Au cours des cinq réunions du Comité tenues en 2019, le Comité de retraite s'est penché, notamment, sur la situation financière du RRUQ, le dépôt du rapport d'évaluation actuarielle au 31 décembre 2018, le taux de cotisation du Régime, l'assurance responsabilité des fiduciaires, le budget et les états financiers. Il a aussi entrepris les travaux sur sa planification stratégique des prochaines années et a pris connaissance des suivis trimestriels du plan d'affaires et des suivis trimestriels du rendement du Régime, en plus des dossiers récurrents.

Dans un souci de bonne gouvernance et pour améliorer leurs façons de faire, les membres du Comité de retraite procèdent annuellement à une autoévaluation de leur travail collectif. Encore cette année, les membres ont souligné le bon fonctionnement du Régime en général.

Comité exécutif

Le Comité exécutif a traité plusieurs dossiers en 2019. Il a tenu six réunions. Il a discuté de la situation financière du RRUQ, du dépôt de l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2018, du taux de cotisation au Régime, du plan d'affaires annuel, du budget et du mandat de la firme d'actuaire externes. Il a fait des recommandations au Comité de retraite à ces sujets.

Le Comité exécutif s'est aussi penché sur certaines modifications à apporter au Règlement intérieur du RRUQ, à la suite, notamment de la décision de reporter la période de vote après la tenue des assemblées annuelles.

De plus, le Comité exécutif a participé aux travaux sur la planification stratégique du RRUQ et a travaillé à l'élaboration d'un plan de communication. Les membres du Comité exécutif ont également procédé à l'autoévaluation du Comité exécutif. Les membres sont ainsi d'avis qu'ils ont adéquatement rempli les obligations qui découlent des pouvoirs qui leur ont été impartis et des mandats que le Comité de retraite leur a confiés.



Louis Dufresne
Président



Yves Dupont
Vice-président



Matthieu Dufour
*Président du
Comité de placement*

Comité de placement

En 2019, le CP a tenu six réunions. Les membres ont examiné et commenté les différents rapports, notamment ; l'analyse des résultats, le suivi des gestionnaires, la révision de tous les mandats et celui de la conformité et du suivi de la Politique de placement. Ils ont également rencontré 11 gestionnaires de portefeuille. De plus, le CP a finalisé la révision de la Politique de placement, comme il est prévu de le faire aux cinq ans. Le CR a approuvé les changements proposés à sa réunion d'avril 2019.

Les membres ont convenu d'investissements dans trois fonds en placements privés (Fonds Ardian ABF VII, Fonds Novacap Industries V et le Fonds Ardian Expansion V), deux en immobilier (Fonds Blackstone Real Estate Partners Europe VI et le Fonds Blackstone Property Partners Europe), un dans les concessions agricoles (Fonds Fiera Comox Global Agriculture Open-End Fund), trois dans les infrastructures (Fonds Brookfield Infrastructure IV, Fonds Axiom Infrastructure Canada II et le Fonds IFM Global Infrastructure (Canada), et enfin trois en dette de croissance (Fonds Canso Bank Loan, Fonds PH&N High Yield Mortgage et le Fonds Brookfield Senior Mezzanine Real Estate Finance).

Les mandats du gardien de valeurs et du gestionnaire d'exercice des droits de vote ont été évalués et reconduits.

Les membres ont procédé à l'autoévaluation du CP. Finalement, le Comité a discuté des structures de gestion, ainsi que des changements à apporter au portefeuille de référence. Ces derniers ont été présentés au CR.

Comité d'audit

En 2019, le CAU a tenu quatre réunions. Dans le respect de son mandat, les faits marquants des activités des membres ont trait aux points suivants :

- Analyser, discuter et recommander l'approbation des états financiers 2018 au CR;
- Recevoir et assurer un suivi des commentaires et recommandations de l'auditeur externe pour l'exercice 2018;
- Analyser, discuter et approuver le rapport de l'auditeur externe sur les taux de rendement de 2018;
- Procéder à l'évaluation de services de l'auditeur externe requise annuellement;
- Procéder à un appel d'offres pour les services d'un auditeur externe pour les exercices de 2019 à 2022;
- Approuver le plan d'audit externe 2019;
- Recevoir et discuter du résultat de la vérification des données des employeurs de 2018;
- Approuver le processus de vérification des données des employeurs pour 2019;
- Analyser et questionner les résultats de la vérification des rentes de 2019;
- Examiner les états financiers 2018 non audités des filiales de placement au même moment que les états financiers annuels du RRUQ, et en recommander l'approbation au CR;
- Analyser et commenter le questionnaire 2018 sur le respect des obligations légales et fiscales et le questionnaire 2018 sur le contrôle interne à être approuvés par le CR;
- Prendre connaissance des travaux spéciaux effectués par le Secrétariat au cours de l'année 2019, dont les résultats trimestriels des balayages automatisés concernant la sécurité informatique.



Mario Beauséjour
*Président du
Comité d'audit*



Carole Chauvin
Présidente du
Comité d'éthique
et de déontologie

Comité d'éthique et de déontologie

En 2019, les membres du Comité d'éthique et de déontologie (CED) se sont réunis à quatre occasions et ont participé à deux conférences téléphoniques. En début d'année, ils ont entrepris une réflexion sur l'Énoncé de valeurs du RRUQ ainsi que sur la déontologie et l'éthique. Cette réflexion a mené, dans un premier temps, à la rédaction de définitions pour les notions d'«éthique» et de «déontologie». Puis, dans un second temps, les membres du CED ont présenté les résultats de leur réflexion lors du Colloque 2019 du RRUQ, en novembre. Sous la forme d'un échange dynamique, les cinq membres du CED ont discuté avec les participants de la distinction entre la déontologie et l'éthique et de l'importance pour une organisation comme le Comité de retraite de se doter de valeurs organisationnelles. Ils ont profité de leur tribune pour présenter la synergie des valeurs qui soutiennent et éclairent le Comité de retraite dans ses activités. Ils ont aussi invité les participants à s'exprimer sur la pertinence de ces valeurs 10 ans après leur adoption initiale par le Comité de retraite. Dans le cadre de ses activités habituelles, le CED a analysé les déclarations d'intérêts et d'antécédents judiciaires des membres des comités ainsi que celles des employés du Secrétariat, de même que les déclarations de cadeaux ou d'avantages reçus. Afin d'enrichir son étude des déclarations, le CED a peaufiné son outil d'analyse des cadeaux ou avantages reçus par donateur. Il a aussi procédé, pour une deuxième année, à l'analyse des réponses et commentaires fournis dans le cadre de l'autoévaluation du Comité de retraite, à qui il a ensuite soumis ses observations et recommandations. L'autoévaluation du Comité de retraite permet de soulever des éléments d'amélioration pour son bon fonctionnement et le CED a constaté que les membres du Comité de retraite participaient bien à ce processus.

Synthèse des réunions pour 2019

	Nombre de réunions	Nombre de dossiers traités	Taux de présence des membres aux réunions
Comité de retraite	5	65	87 %
Comité exécutif	6	62	94 %
Comité de placement	6	41	89 %
Comité d'audit	4	28	83 %
Comité d'éthique et de déontologie	6	22	97 %

RESSOURCES *humaines*

CINQUANTE ANS À VOTRE SERVICE

En 2019, le RRUQ fêtait ses 50 ans d'existence! Beaucoup de choses ont évolué depuis la création du Secrétariat. Constitué de deux employés à ses débuts, le Secrétariat compte aujourd'hui 31 employés dédiés au bon déroulement des opérations.

Depuis toujours, le service aux participants et retraités est au cœur des décisions et des actions des gestionnaires et employés du Secrétariat. Pour y arriver, une attention particulière est portée à la gestion de nos ressources humaines. Le Secrétariat s'assure d'adopter de bonnes pratiques RH favorisant l'attraction et la rétention du personnel. Les conditions de travail concurrentielles, le développement des compétences et le souci de maintenir un bon climat de travail sont quelques-unes des forces du RRUQ. Dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre, se démarquer comme employeur est impératif afin d'attirer et de retenir des collaborateurs qualifiés.

Pour développer et maintenir l'expertise de nos ressources humaines, tous les employés ont accès à de la formation dispensée par des formateurs externes ou par un expert interne. Le développement des compétences est une source de motivation chez les employés et favorise un travail de qualité.

Le Secrétariat s'engage à poursuivre sa mission et à tout mettre en œuvre afin de répondre aux besoins des comités, des participants et des retraités.

Cinquante ans d'existence, une organisation mature et une équipe dévouée.



Jérôme Lalande
*Directeur des
services administratifs*

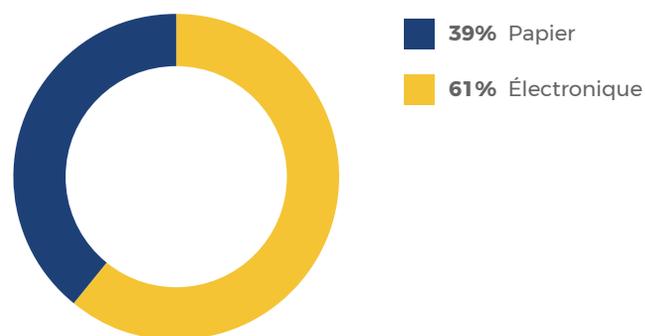
TECHNOLOGIES *de l'information*

Au Québec, l'année 2019 aura eu son lot d'événements marquants au niveau de la protection des renseignements personnels. C'est peu dire. Les diverses révélations de piratage, de fuites ou de vol de données se sont multipliées dans la deuxième moitié de l'année dans des organisations publiques comme privées. À travers le monde, le nombre de cyberincidents est en hausse fulgurante. De plus en plus, les gens et les organisations sont conscientisés aux menaces existantes.

Le RRUQ utilise, pour l'administration des dossiers des participants, un grand nombre de données personnelles. Une attention particulière est donc portée à la sécurité de ces données, et ce, depuis longtemps. Au fil du temps, le Secrétariat a mis en place diverses politiques, méthodes et technologies pour assurer la sécurité des données. Tout le personnel est régulièrement conscientisé et formé pour détecter les menaces. Par ailleurs, les validations périodiques effectuées par des tiers confirment la justesse des moyens utilisés et le bon niveau de sécurité de l'organisation.

Cependant, les récents événements de l'année 2019 ont mené bien des organisations à se pencher de nouveau sur leurs pratiques de sécurité. Le RRUQ a d'ailleurs entrepris une réflexion pour valider ses pratiques existantes, mais aussi pour mettre en place des mesures additionnelles permettant d'atteindre un niveau de sécurité des données des participants le plus élevé possible.

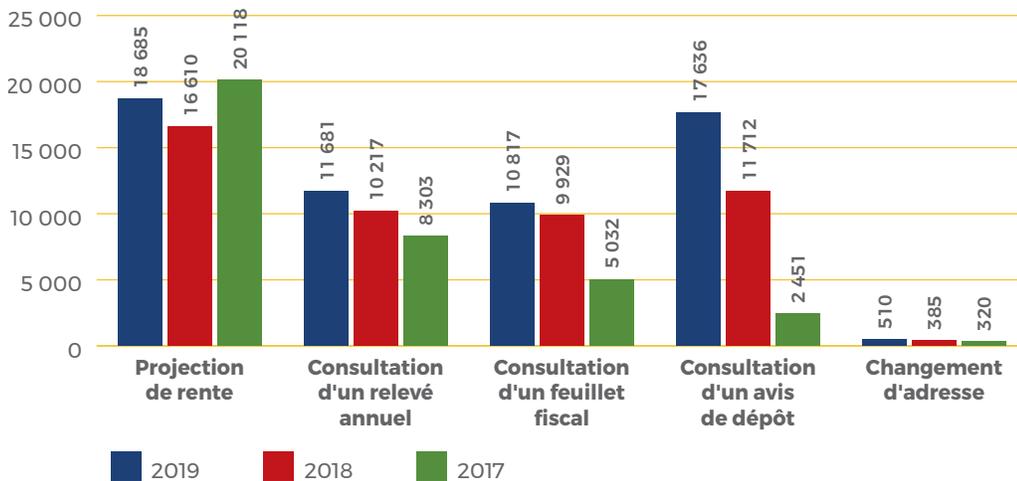
% des retraités utilisant les communications électroniques



Nombre de pages consultées sur le site Internet



Services en ligne Mon Dossier (en nombre d'utilisations)

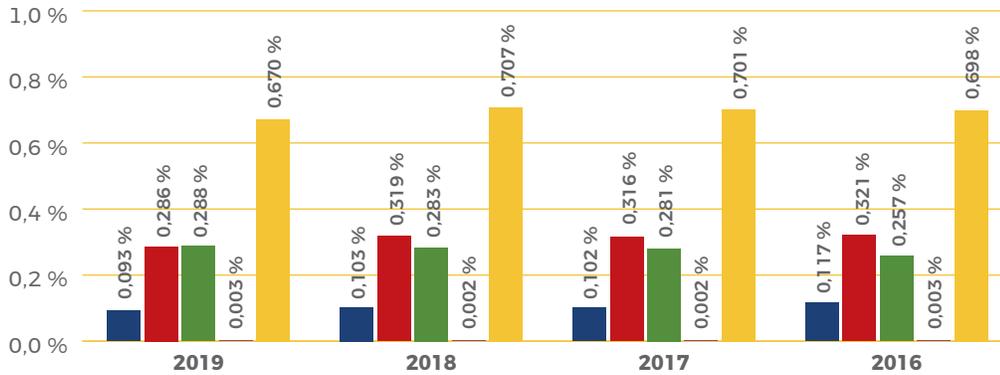


Le site Internet du RRUQ s'avère un outil toujours apprécié et de plus en plus utilisé par les membres, comme en font foi les statistiques dans les graphiques ci-dessus. En 2019, par le biais de Mon Dossier, les consultations de feuillets fiscaux ont augmenté de 51%, des relevés annuels de 14% et des avis de dépôt de 9%. Le site Internet a quant à lui vu son nombre de consultation augmenter de 19%. Quant aux communiqués, plus de 60% des retraités reçoivent maintenant ceux-ci de façon électronique, 95% des participants actifs et 30% des participants différés.

FRAIS D'ADMINISTRATION et de gestion

Le tableau et le graphique ci-dessous présentent les coûts totaux d'administration du Régime et de gestion des différents portefeuilles confiés à des firmes d'experts externes.

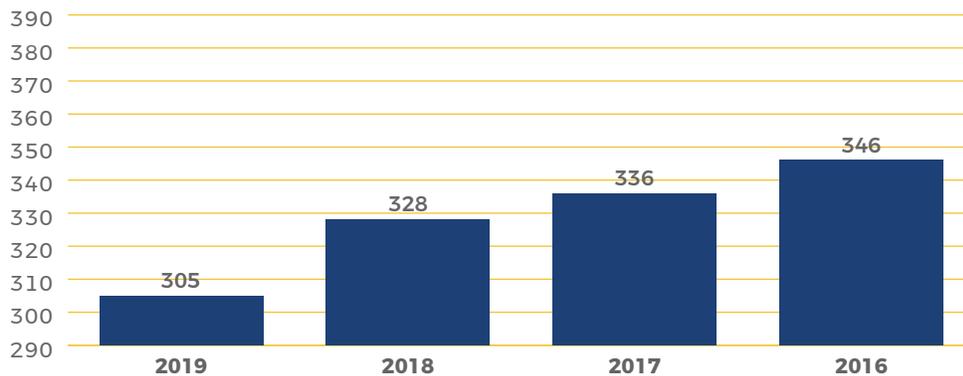
	2019	2018	2017	2016
Frais d'administration	4 987 394	5 155 438	5 088 956	5 163 981
Frais de gestion – placements traditionnels	13 528 082	13 623 077	13 451 386	12 531 641
Frais de gestion – placements alternatifs	13 644 436	12 045 291	11 944 355	10 043 636
Frais de gestion – filiales en propriété exclusive	79 205	61 143	76 714	106 887
Revenus de prêt de titres	(616 087)	(763 165)	(746 659)	(620 728)
Frais totaux d'administration et de gestion	31 623 030	30 121 784	29 814 752	27 225 417
Actif net de fin	4 723 000 000	4 260 000 000	4 254 000 000	3 901 000 000
% Frais d'administration (net des revenus de prêt de titres) sur actif net au 31 décembre	0,093%	0,103%	0,102%	0,117%
% Frais de gestion – placements traditionnels sur actif net au 31 décembre	0,286%	0,319%	0,316%	0,321%
% Frais de gestion – placements alternatifs sur actif net au 31 décembre	0,288%	0,283%	0,281%	0,257%
% Frais de gestion – filiales en propriété exclusive	0,003%	0,002%	0,002%	0,003%
% Frais totaux d'administration et de gestion sur actif net au 31 décembre	0,670%	0,707%	0,701%	0,698%



- % Frais d'administration (net des revenus de prêt de titres) sur actif net au 31 décembre
- % Frais de gestion - placements traditionnels sur actif net au 31 décembre
- % Frais de gestion - placements alternatifs sur actif net au 31 décembre
- % Frais de gestion - filiales en propriété exclusive
- % Frais totaux d'administration et de gestion sur actif net au 31 décembre

GESTION DES DÉPENSES

Coût moyen des frais d'administration par participant en \$





Louis Langlois
*Directeur
 des placements,
 du contrôle et
 de la comptabilité*

PLACEMENTS

FAITS SAILLANTS

- Rendement brut de 12,39 %
- Actifs sous gestion de 4,7 G\$
- Hausse importante des marchés boursiers malgré les tensions commerciales à l'échelle mondiale et une croissance économique modérée

ANALYSE DU RENDEMENT GLOBAL

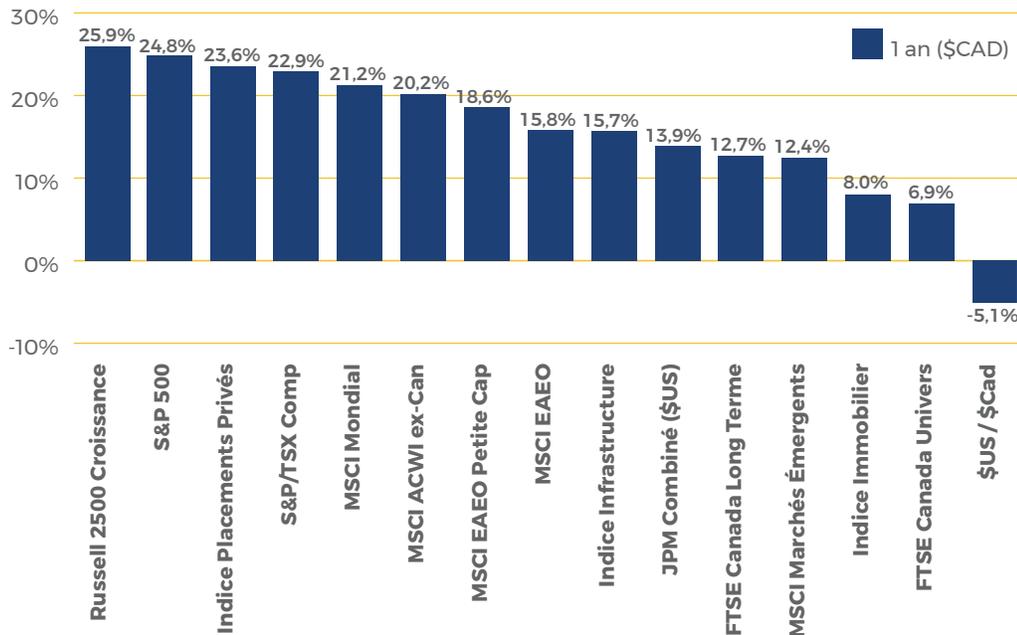
En 2019, les principaux marchés boursiers mondiaux ont dégagé des rendements au-delà des 20 %, malgré une croissance économique modérée. D'ailleurs, depuis la grande récession de 2007-2009, c'est 126 mois consécutifs d'une expansion économique, ce qui en fait la plus longue période enregistrée aux États-Unis depuis 2001.

Ce qui explique en grande partie la hausse des marchés boursiers est le retournement des politiques monétaires des banques centrales à travers le monde. Alors qu'en 2018 on procédait à une augmentation des taux directeurs pour prévenir une flambée de l'inflation, en 2019, on assiste plutôt à des baisses de taux en prévision d'une récession alimentée par les tensions commerciales à l'échelle mondiale, le ralentissement économique en Chine et le Brexit, qui ne sont là que quelques-uns des éléments d'inquiétude sur les marchés financiers. Malgré tout, la fin d'un cycle économique est historiquement une période associée à une poussée à la hausse des marchés boursiers, surtout dans un environnement de taux d'intérêt qui demeurent très bas.

On peut constater dans le tableau ci-dessous, les rendements des différents indices des marchés financiers pour la période de 12 mois se terminant le 31 décembre (voir le tableau 1).

Dans ce contexte, la Caisse a pu dégager une performance positive de 12,39 % en 2019.

Tableau 1 – Rendement d'indices de marché au 31 décembre 2019



RENDEMENT SUR 4 ANS

Pour la période de 4 ans terminée le 31 décembre 2019, le portefeuille global de la Caisse de retraite affiche un rendement annualisé brut de 8,17%. Ce rendement est supérieur à celui de 7,82% de notre portefeuille référence, procurant une valeur ajoutée de 0,35% (voir tableau 2).

La majorité de la valeur ajoutée provient de nos placements alternatifs et tout particulièrement ceux en infrastructures avec une surperformance de 4,80% sur son indice de référence avec un rendement de 8,20%.

RENDEMENT 2019

Au cours de la dernière année, le rendement obtenu par les actifs de la Caisse a atteint 12,39%. Ce rendement sous-performe celui de 14,71% de notre portefeuille de référence par 2,32% (voir tableau 3).

Cette sous-performance s'explique en grande partie par :

- Une sélection de nos gestionnaires en actions mondiales qui ont la particularité de protéger le capital lors de marchés baissiers. Cette stratégie donne de bons résultats à long terme, mais à court terme ils peuvent sous-performer leur indice de référence dans un environnement de marché haussier comme 2019. En conséquence, Hexavest et Unigestion ont retranché une valeur de 6,55% et 6,62% pour l'année relativement à leur indice de référence. De plus, notre portefeuille d'actions canadiennes a soustrait 5,21% à son indice de référence avec un rendement de 22,88%.

- Une répartition des actifs sous gestion favorisant une exposition aux placements alternatifs, notamment les infrastructures et l'immobilier, qui ont réalisé une sous-performance de 5,36% et 4,35% sur leur indice de référence respectif avec un rendement de 15,71% et 8,03%.

Par contre, avec un rendement de 12,39% en 2019, l'actif net de la Caisse de retraite a progressé de 462,5 M\$. De ce fait, les actifs sous gestion augmentent à 4,7 G\$ au 31 décembre 2019.

Au cours de l'année 2019, comme il est prévu de le faire aux cinq ans, le Comité de placement a finalisé la révision de la Politique de placement pour tenir compte de la nouvelle Politique de financement. À sa réunion d'avril, le Comité de retraite a approuvé les modifications proposées par le Comité de placement avec prise d'effet le 1^{er} juillet 2019.

Les principales modifications sont :

- Élimination des classes d'actifs Commodités et Autres placements alternatifs.
- Insertion de deux nouvelles classes d'actifs, Obligations canadiennes (20%) et Dette de croissance (10%) en remplacement de la classe d'actifs Titres à revenu fixe.
- Augmentation de la cible ultime des Placements privés (9%), des Infrastructures (10%) et de l'Immobilier et Concessions agricoles et forestières (15%).

De plus, le Comité de placement a continué d'investir de nouvelles sommes dans des mandats en Placements privés et en Immobiliers pour augmenter son exposition aux Placements alternatifs qui représente près de 26% des actifs de la Caisse en fin d'année (voir tableau 3).

Tableau 2 – Performance du portefeuille global au 31 décembre

Année	Rendement annuel (%)	Rendement brut annualisé (%)								
		2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans	7 ans	8 ans	9 ans	10 ans
2019	12.39	6.85	8.04	8.17	8.07	8.61	9.56	9.70	8.71	9.05
	14.71	7.73	8.29	7.82	7.68	8.28	8.83	8.78	8.06	8.37
2018	1.58	5.93	6.80	7.02	7.87	9.10	9.32	8.26	8.68	
	1.18	5.22	5.62	5.99	7.04	7.88	7.96	7.26	7.68	
2017	10.47	9.51	8.90	9.50	10.67	10.66	9.25	9.60		
	9.41	7.91	7.65	8.56	9.27	9.13	8.15	8.53		
2016	8.56	8.12	9.18	10.72	10.70	9.05	9.48			
	6.42	6.77	8.27	9.24	9.07	7.94	8.40			
2015	7.68	9.49	11.45	11.24	9.15	9.64				
	7.13	9.21	10.19	9.75	8.25	8.73				
2014	11.33	13.38	12.45	9.52	10.03					
	11.34	11.76	10.63	8.54	9.06					
2013	15.46	13.02	8.92	9.71						
	12.18	10.28	7.62	8.49						
2012	10.63	5.79	7.85							
	8.42	5.40	7.29							
2011	1.17	6.49								
	2.47	6.73								
2010	12.10									
	11.16									

Tableau 3 – Portefeuille de référence*

Classe d'actif	Pondération		Indice de référence	Performance	
	Cible	Actuelle		Indice	Portefeuille
Obligations canadiennes	27,25 %	26,3 %	55,0 % FTSE Universel+ 45,0 % FTSE Long Terme	9,48 %	9,73 %
Dette de croissance	5,50 %	5,2 %	55,0 % JPMorgan EM Blended (\$ US) + 45,0 % FTSE bons du Trésor 91 jours + 3,0 %	—	
Actions canadiennes	12,0 %	12,4 %	S&P/TSX Composite plafonné rendement total	22,88 %	17,67 %
Actions étrangères	28,0 %	29,4 %	MSCI ACWI ex-Canada NDR (\$ CAD)	20,17 %	17,28 %
Immobilier et participations dans le domaine des ressources naturelles	11,0 %	10,7 %	70,0 % MSCI/REALPAC Canada Property Fund Index + 30,0 % NCFEIF Fund Index (\$ CAD)	8,03 %	3,68 %
Placements privés	8,75 %	8,9 %	30,0 % S&P/TSX Composite plafonné – rendement total + 70,0 % MSCI Monde NDR (\$ CAD) + 1,5 %	—	12,84 %
Infrastructures	7,50 %	7,1 %	50,0 % FTSE Canada Long Terme + 50,0 % Bloomberg Barclays Global Aggregate (\$ CAD) + 3,0 %	15,71 %	10,35 %
Total	100 %	100 %		14,71 %	12,39 %

* Le portefeuille de référence décrit la composition des actifs que le Comité de placement juge appropriée. Son rendement sert de point de repère pour évaluer la valeur ajoutée par la gestion active du portefeuille et, en général, le travail accompli par le Comité de placement et la direction des placements, du contrôle et de la comptabilité. Le portefeuille de référence fait état de la pondération cible par classe d'actif. Il est constitué de poids et d'indices de référence. Le rendement du portefeuille de référence est obtenu en pondérant le rendement de chaque indice de référence par le poids indiqué.

OBLIGATIONS CANADIENNES

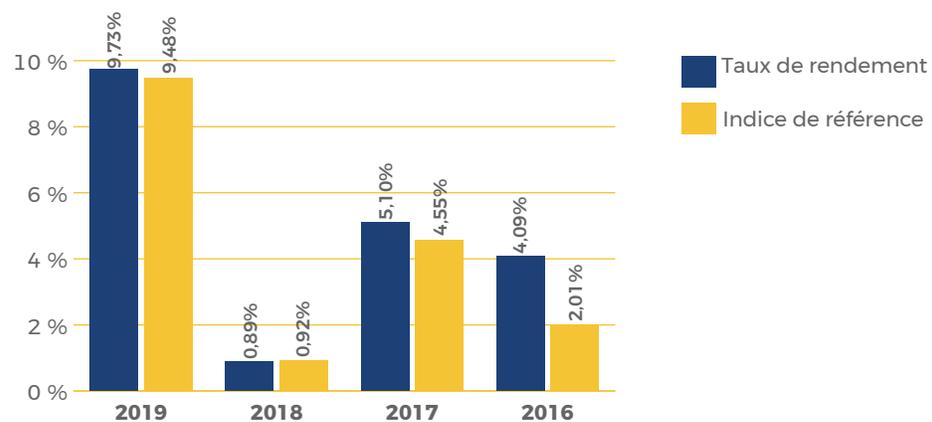
Face à l'anticipation d'un ralentissement de la croissance économique, les banques centrales à travers le monde ont abaissé leurs taux d'intérêt et/ou préconisé des mesures de politiques monétaires expansionnistes. La Réserve fédérale américaine (FED) a opéré un revirement à 180 degrés en 2019, abaissant son taux directeur à trois reprises au cours de l'année, après l'avoir augmenté en quatre occasions en 2018. La Banque du Canada (BDC) a quant à elle maintenu son taux directeur à 1,75 %, tout en soulignant son inquiétude face au potentiel de l'économie canadienne en 2020.

Dans cet environnement, les taux d'intérêt canadiens ont chuté durant les trois premiers trimestres de l'année, pour se redresser légèrement en fin d'année, le marché obligataire offrant néanmoins des rendements fort positifs en 2019. Les obligations long terme ont nettement devancé les échéances de moyen terme, et de plus courte échéance. Les obligations de sociétés ont été le segment le plus rémunérateur, suivi des obligations provinciales.

Le portefeuille d'obligations canadiennes de la Caisse affiche une progression de 9,73 % pour l'année par rapport à 9,48 % pour l'indice de référence (combinant les indices FTSE Canada Universel à 55 % et FTSE Canada Long Terme à 45 %), résultant en une valeur ajoutée de 0,25 %. Sur une période de quatre ans, le portefeuille d'obligations canadiennes a procuré un rendement annualisé de 4,91 % par rapport à 4,19 % pour l'indice de référence, soit une valeur ajoutée annualisée de 0,72 %.

En fin d'année, un total de 1,3 G\$ étaient investis dans différents mandats d'obligations canadiennes, soit un niveau légèrement inférieur à la cible stratégique de 27,25 % des actifs totaux de la Caisse. On rappelle que l'allocation en obligations canadiennes diminuera au cours des prochaines années, la Politique de placement actuelle visant une allocation ultime de 20 %.

Obligations Canadiennes



DETTE DE CROISSANCE

Le segment « Dette de croissance » a officiellement été introduit dans la seconde partie de l'année, avec comme objectif d'obtenir un rendement total à long terme supérieur à celui des obligations canadiennes, tout en maintenant une faible corrélation avec les taux d'intérêt canadiens.

La classe d'actifs présente un rendement de 3,96 % sur les six derniers mois de l'année par rapport à 3,17 % pour l'indice de référence, soit une valeur ajoutée de 0,79 %.

En fin d'année, un total de 243 M\$ étaient investis dans différents mandats, notamment en dettes de marchés émergents, en prêts bancaires, en hypothèques et en dettes privées. L'allocation totale représente 5,2 % des actifs totaux de la Caisse, et il est prévu d'atteindre une cible ultime de 10 % d'ici les cinq prochaines années.

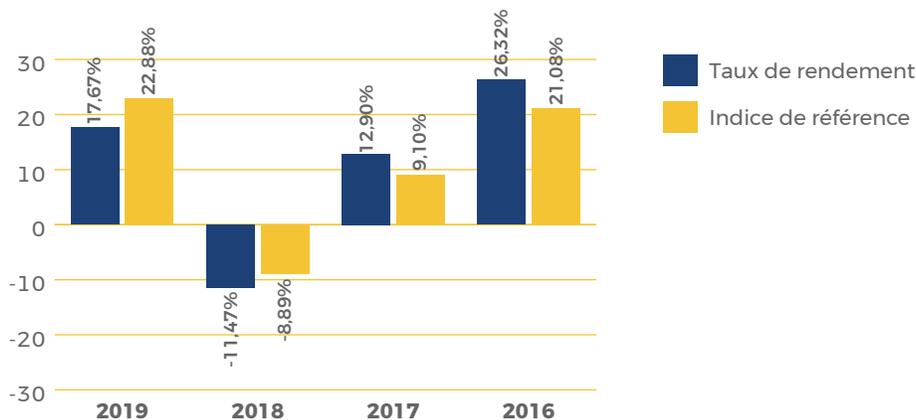
ACTIONS CANADIENNES

Pour une des rares fois au cours des dernières années, le marché boursier canadien a offert une performance supérieure à celles de la majorité des pays développés (sauf les États-Unis), affichant une avance de 22,9% en 2019. Avec en tête les technologies de l'information, sept des dix secteurs de l'indice affichent une avance supérieure à 20%, le secteur de la santé se distinguant quant à lui avec un recul de 11%.

Pour la seconde année consécutive, le portefeuille d'actions canadiennes a sous-performé son indice de référence, affichant une progression de 17,67% en 2019, comparativement à 22,88% pour l'indice S&P/TSX Composite, générant ainsi une valeur retranchée de 5,21%. Sur une période de quatre ans, le portefeuille d'actions canadiennes a procuré un rendement annualisé de 10,40%, par rapport à 10,28% pour l'indice de référence.

Les actions canadiennes totalisaient en fin d'année une valeur de 585 M\$, correspondant à 12,4% des actifs totaux de la Caisse, soit un niveau légèrement supérieur à la cible stratégique de 12%. On rappelle que l'allocation visée en actions canadiennes est en baisse depuis plusieurs années, et il est anticipé que cette réduction se poursuivra dans le futur, la Politique de placement actuelle visant une allocation ultime de 8%.

Actions Canadiennes



ACTIONS ÉTRANGÈRES

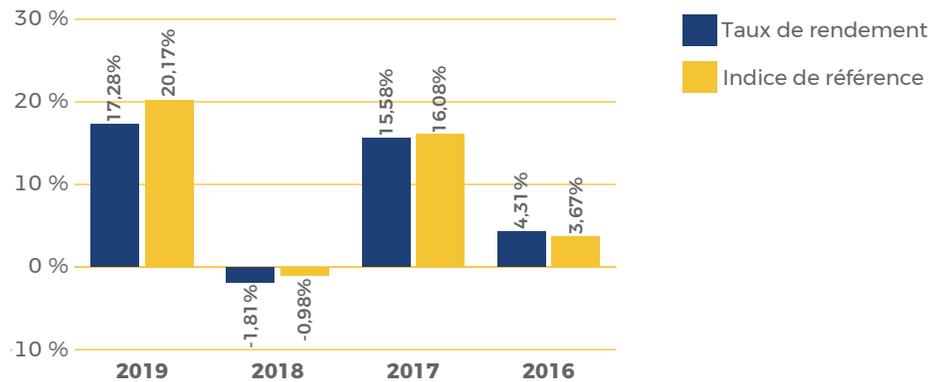
En dépit d'une faible croissance économique mondiale et de profits d'entreprises stagnants ou légèrement en hausse par rapport à l'année dernière, les baisses de taux d'intérêt ont soutenu des multiples d'évaluation toujours plus élevés, et permis aux marchés boursiers de progresser à des niveaux records.

Ainsi en devises canadiennes, l'indice S&P 500 représentant le marché boursier américain a progressé de 24,8% (31,5% en devises locales) réalisant encore une fois la meilleure performance parmi les pays développés. Les bourses internationales n'ont, par contre, pas été en reste, l'indice MSCI Europe progressant de 18,7% (23,75% en devises locales), l'indice MSCI Pacifique de 14,2% (18,48% en devises locales), et l'indice MSCI Marchés émergents de 12,5% (18,1% en devises locales).

Le portefeuille d'actions étrangères de la Caisse présente un rendement de 17,3% pour l'année, comparativement à 20,2% pour l'indice de référence (MSCI All Country World Index ex-Canada \$CAD), retranchant ainsi 2,89% à l'indice. Dans un contexte de marché boursier fortement haussier en 2019, le portefeuille de la Caisse, favorisant des stratégies défensives axées sur la protection du capital, est resté à la traîne de la tendance. Nous demeurons convaincus qu'un environnement de marché plus volatil permettra au portefeuille de tirer son épingle du jeu. Par ailleurs, une allocation structurellement plus élevée en actions de pays émergents par rapport à l'indice de référence a également contribué négativement à la performance relative de la classe d'actifs en 2019. Sur une période de quatre ans, les actions étrangères ont procuré un rendement annualisé de 8,55%, soit légèrement en recul de la progression de 9,39% de l'indice.

Le portefeuille d'actions étrangères totalisait une valeur de 1,4 G\$ en fin d'année, correspondant à 29,4% des actifs totaux de la Caisse, par rapport à une cible stratégique de 28%. Une surpondération aux actions étrangères pendant l'année a été bénéfique au rendement total de la Caisse.

Actions Étrangères



IMMOBILIER ET CONCESSIONS AGRICOLES ET FORESTIÈRES

Immobilier et Concessions



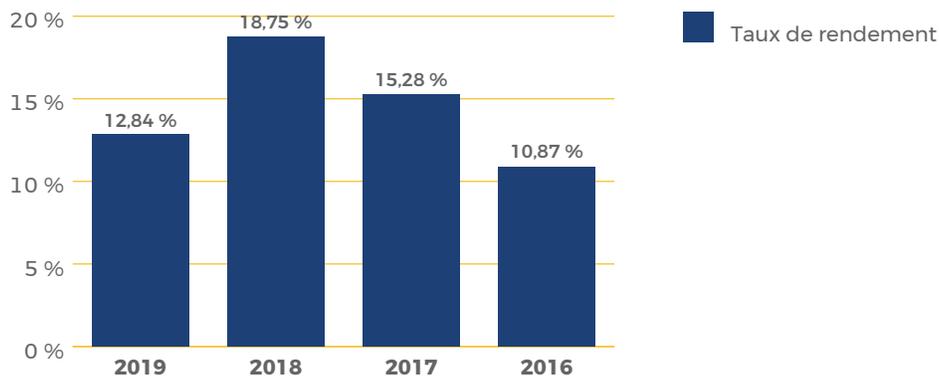
La performance absolue du portefeuille Immobilier et Concessions se situe à 3,68% en 2019, soit une performance en dessous de celle de l'indice de référence¹ qui se situe à 8,03%. La performance du portefeuille a été affectée négativement par les performances difficiles du portefeuille Immobilier de la Caisse de dépôt et placement du Québec.

À plus long terme, le portefeuille Immobilier et Concessions affiche une performance de 8,35% sur quatre ans, soit 0,68% au-dessus de son indice de référence.

L'investissement dans les concessions forestières et agricoles convient bien aux régimes de retraite par leur horizon à long terme et leur lien avec l'inflation. Les fonds de concessions forestières ont été affectés négativement par les variations de devises au cours des dernières années.

L'exposition à l'Immobilier et aux Concessions Agricoles et Forestières représente 504,3 M\$, soit 10,7% des actifs totaux de la Caisse.

PLACEMENTS PRIVÉS

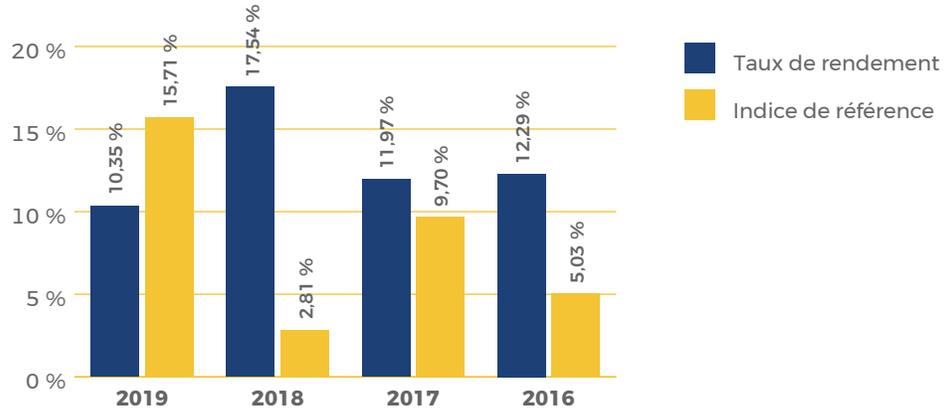


Le portefeuille de Placements Privés génère une performance de 12,84% pour 2019. Depuis juillet 2019, la performance du portefeuille est comparée à l'indice composé de 30% de S&P/TSX Composite + 70% MSCI Monde \$CAD + 1,5%. Pour les six derniers mois de l'année, la performance du portefeuille est de 7,17%, soit 1,16% de moins que l'indice de référence.

Au 31 décembre 2019, l'exposition aux Placements Privés représente 418,3 M\$, soit 8,9% des actifs totaux de la Caisse.

¹ L'indice de référence est : 70% MSCI REALPAC Canada PFI + 30% NCREIF Fund Index ODCE (\$CAD) depuis juillet 2019. Avant cette date l'indice utilisé était le MSCI/REALPAC Canada.

INFRASTRUCTURES



Les investissements en Infrastructures sont intéressants pour une caisse de retraite avec leur durée à long terme et leurs revenus stables souvent reliés à l'inflation. En 2019, le portefeuille Infrastructures présente une performance de 10,35%, soit une valeur retranchée de 5,36% sur l'indice de référence². Plusieurs des investissements en portefeuille génèrent aussi des rendements courants importants, dont certains sont supérieurs à 7%.

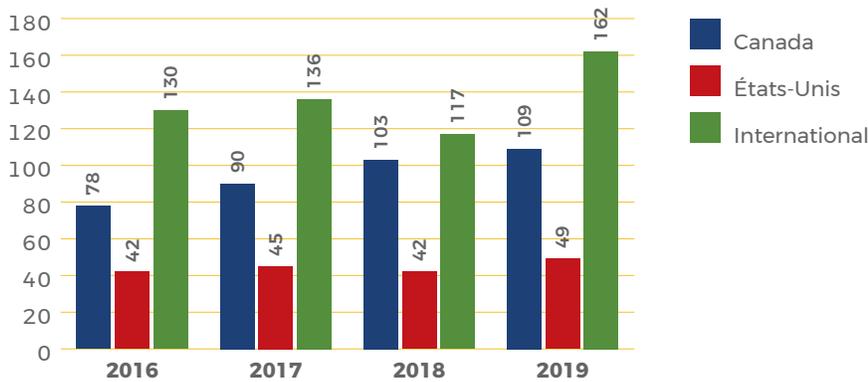
Au 31 décembre 2019, l'exposition aux Infrastructures représente 333,5 M\$, soit 7,1% des actifs totaux de la Caisse.

L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

En 2019, nous avons voté à 320 assemblées d'actionnaires. Sur les 4 054 propositions de l'ensemble des assemblées annuelles, nous nous sommes prononcés pour sur 46,1% des votes enregistrés, 36,7% contre et 17,2% d'abstention. Comme par les années passées, la majorité des abstentions s'explique dans les cas où il y a impossibilité d'exercer un vote contre des propositions. Ces votes contre les recommandations de la direction demeurent au niveau de la nomination des administrateurs et des firmes de vérification, où le manque d'information ne permettait pas d'exercer favorablement nos votes.

2 L'indice de référence est composé de 50% de FTSE Canada Long Terme + 50% de Bloomberg Barclays Global Aggregate - \$CAD +3% depuis juillet 2019. Auparavant, l'indice était le FTSE Canada Long Terme +2,5%.

Nombre d'assemblées d'actionnaires



L'approche privilégiée par la Caisse en matière d'investissement responsable s'articule autour des volets suivants : l'engagement actionnarial et l'intégration des critères de risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans le processus d'analyse et de décision des investissements. Notre Politique d'exercice des droits de vote et notre Politique sur l'investissement responsable, qui sont nos principaux outils pour atteindre nos engagements, sont disponibles sur le site Internet du RRUQ.

Le RRUQ est signataire des Principes de l'Investissement Responsable (les « PRI ») de l'ONU depuis 2009. En devenant signataire, il s'est engagé publiquement, en tant qu'investisseur, à les adopter et à les appliquer dans la mesure où cela est compatible avec ses responsabilités fiduciaires.



RÉGIME DE RETRAITE DE *l'Université du Québec*

États financiers au 31 décembre 2019

Rapport de l'auditeur indépendant	44
ÉTATS FINANCIERS	
État de la situation financière	46
État de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations ...	47
État de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite	48
Notes complémentaires.....	49



ÉTATS FINANCIERS et notes afférentes

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION RELATIVE À LA PRODUCTION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers du Régime de retraite de l'Université du Québec ont été produits par la direction, qui est responsable de l'intégrité et de la justesse des données présentées, y compris les montants devant être nécessairement fondés sur le jugement et sur des estimations. Ces états financiers respectent les conventions comptables qui sont conformes aux normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite. L'information financière présentée dans le rapport annuel est en conformité avec les états financiers.

Des systèmes de contrôle interne et des procédés d'appoint sont maintenus pour fournir l'assurance que les opérations sont autorisées, que l'actif du Régime est préservé et que les registres sont tenus avec exactitude. Ces contrôles comprennent notamment un Code de déontologie, des normes de qualité pour l'engagement et la formation du personnel, un Règlement intérieur, une structure organisationnelle où la répartition des tâches est nettement définie, avec obligation de rendre compte du rendement, ainsi que la communication des Politiques et des directives à tous les échelons.

La responsabilité des états financiers incombe au CR conformément aux lois et règlements qui le régissent. Afin de le soutenir dans ses responsabilités, le CR a mandaté un CAU. Celui-ci se compose de six administrateurs ne faisant partie ni des cadres, ni du personnel du Secrétariat du Régime. De plus, ce comité examine les recommandations que font les auditeurs externes en vue d'améliorer le contrôle interne, ainsi que leur mise en application par la direction. Dans l'exercice de ses fonctions, ce comité rencontre régulièrement la direction et les auditeurs externes pour décider de la portée et du choix du moment de leurs audits respectifs, examiner leurs constatations et s'assurer qu'ils s'acquittent bien de leurs responsabilités. Ce comité a révisé les états financiers et en a recommandé l'approbation au CR.

En outre, le cabinet d'actuaire-conseils Mercer (Canada) limitée a procédé à une évaluation actuarielle en règle des engagements au titre des prestations en date du 31 décembre 2019, conformément aux exigences de la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite*. Ce document sera déposé auprès de Retraite Québec au plus tard le 30 juin 2020.

Les auditeurs externes du Régime, EY, ont effectué un audit indépendant des états financiers selon les normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite. Leur audit a comporté les sondages et autres procédés qu'ils ont jugé nécessaires pour exprimer leur opinion dans leur rapport à l'administrateur. Les auditeurs externes ont libre accès au CAU pour discuter de leur audit et de leurs constatations quant à l'intégrité de la présentation des renseignements financiers et à la fiabilité des systèmes de contrôle interne.

Le directeur général



Alain Vallée

Le directeur des placements,
du contrôle et de la comptabilité



Louis Langlois, CFA

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du Comité de retraite du
Régime de retraite de l'Université du Québec

Nous avons effectué l'audit des états financiers du **Régime de retraite de l'Université du Québec** (le « Régime »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2019 et les états de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations et de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Régime au 31 décembre 2019, ainsi que de l'évolution de son actif net disponible pour le service des prestations et de l'évolution de ses obligations au titre des prestations de retraite pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Régime de retraite conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités du comité de retraite et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

Le comité de retraite du Régime de retraite de l'Université du Québec agissant à titre de fiduciaire de la caisse de retraite, est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au comité de retraite qu'il incombe d'évaluer la capacité du Régime à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'Assemblée des gouverneurs de l'Université du Québec, à titre de promoteur, a l'intention de liquider le Régime ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au comité de retraite et aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Régime.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Régime;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le comité de retraite, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le comité de retraite du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Régime à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Régime à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons au comité de retraite et aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Ernst & Young S.N.L./S.E.N.C.R.L.¹

Québec, Canada
Le 7 mai 2020

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A109180

Régime de retraite de l'Université du Québec

État de la situation financière

[en milliers de dollars]

Au 31 décembre

	2019	2018
	\$	\$
Actif		
Placements <i>[note 4]</i>		
Effets commerciaux	39 421	30 645
Obligations et fonds d'obligations <i>[note 4a]</i>	1 182 442	1 170 291
Dettes de croissance <i>[note 4b]</i>	201 145	103 046
Actions et fonds d'actions <i>[note 4c]</i>	1 737 710	1 478 023
Actifs déposés en contrepartie des contrats à terme <i>[note 4d]</i>	208 075	256 710
Fonds hypothécaires	16 623	15 670
Placements privés <i>[note 4e]</i>	834 922	728 546
Placements immobiliers	429 642	429 505
Encaisse détenue à des fins de placements	39 700	16 859
	4 689 680	4 229 295
Créances		
Cotisations à recevoir des membres	6 199	5 822
Cotisations à recevoir des employeurs	6 138	5 769
Revenus de placements à recevoir	12 283	10 285
Transactions sur les placements en voie de règlement	3 147	648
Autres créances à recevoir	1 857	1 716
	29 624	24 240
Actifs relatifs aux opérations de prêts de titres <i>[note 5]</i>	881	1 351
Immobilisations corporelles et autres actifs	499	550
Encaisse	14 208	12 621
	15 588	14 522
	4 734 892	4 268 057
Passif		
Engagements relatifs aux opérations de prêts de titres <i>[note 5]</i>	881	1 351
Transactions sur les placements en voie de règlement	2 914	2
Charges à payer	7 495	6 247
Prestations de cessation de service à payer	1 061	244
	12 351	7 844
Actif net disponible pour le service des prestations	4 722 541	4 260 213
Obligations au titre des prestations de retraite	4 741 235	4 309 025
Déficit	(18 694)	(48 812)

Engagements *[note 11]*Événements subséquents *[note 12]*

Lu et approuvé,



Louis Dufresne, Président



Alain Vallée, Directeur général

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

Régime de retraite de l'Université du Québec

État de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations

[en milliers de dollars]

Exercice clos le 31 décembre

	2019 \$	2018 \$
Solde de l'actif net disponible au début de l'exercice	4 260 213	4 253 864
Activités de placements		
Revenus de placements <i>[note 7]</i>	210 916	156 946
Variations de la juste valeur des placements <i>[note 7]</i>	311 799	(89 190)
	522 715	67 756
Frais de gestion	(27 204)	(25 152)
Honoraires du fiduciaire	(512)	(516)
Frais de transactions	(435)	(530)
Autres	(159)	(9)
	494 405	41 549
Activités d'administration du règlement		
Cotisations		
Cotisations des membres <i>[note 8]</i>	69 805	68 684
Cotisations des employeurs <i>[note 8]</i>	75 417	66 744
Compensation pour retraite anticipée	1 274	1 325
Transferts d'autres régimes	10 238	7 836
	156 734	144 589
Autres revenus	17	18
	156 751	144 607
Prestations		
Prestations de retraite	(172 489)	(160 378)
Prestations de cessation de service	(8 807)	(11 113)
Transferts à d'autres régimes	(2 545)	(3 160)
	(183 841)	(174 651)
	(27 090)	(30 044)
Activités d'administration générale <i>[note 9]</i>	(4 987)	(5 156)
Augmentation nette	462 328	6 349
Solde de l'actif net disponible à la fin de l'exercice	4 722 541	4 260 213

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

Régime de retraite de l'Université du Québec

État de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite

[en milliers de dollars]

Exercice clos le 31 décembre

	2019 \$	2018 \$
Solde des obligations au début de l'exercice	4 309 025	4 317 899
Augmentation (diminution) au cours de l'exercice provenant de :		
Modifications des hypothèses actuarielles <i>[note 6]</i>	257 731	(173 593)
Intérêts cumulés sur les prestations	230 740	218 365
Prestations constituées	117 325	113 151
Prestations versées, nettes des transferts	(173 586)	(166 797)
	432 210	(8 874)
Solde des obligations à la fin de l'exercice	4 741 235	4 309 025

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

Régime de retraite de l'Université du Québec

Notes complémentaires

[en milliers de dollars]

1) Description sommaire du régime de retraite

La description du Régime de retraite fournie ci-dessous ne constitue qu'un résumé. Les lecteurs devront consulter le texte du règlement du Régime s'ils désirent une information plus complète. Le texte est accessible notamment par l'entremise du site www.rruq.ca, dans la section « Le RRUQ », onglet « Documentation », élément « Règlement ».

Généralités

Les salariés de l'Université du Québec, de ses établissements et des autres unités désignées dans le règlement du Régime (ci-après désigné l'Université) participent à un régime de retraite contributif à prestations déterminées. Ce Régime est administré par un Comité de retraite paritaire composé de membres désignés par les employeurs et les employés des divers organismes participants au Régime ainsi que d'autres membres prévus à la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite du Québec*.

Le Régime est enregistré selon la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite du Québec*. Le Régime est une fiducie de pension enregistrée au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu du Canada* et il est exempté d'impôt.

Les objectifs du Régime sont, entre autres, d'investir les actifs sous gestion selon la politique de placement en vigueur [note 4], et ce, tout en maintenant des niveaux suffisants de liquidités afin d'acquitter ses obligations courantes. De plus, le Régime a pour objectif de garantir la capitalisation intégrale des prestations à long terme.

Financement

Les fonds du Régime proviennent des cotisations et des revenus générés par les placements de façon à constituer les prestations déterminées selon les dispositions du Régime. Les participants et l'Université cotisent selon une base paritaire. Le taux de cotisation est approuvé par le Comité de retraite conformément à la Politique de financement du RRUQ. Cette Politique est accessible sur le site internet du RRUQ www.rruq.ca, dans la section « Le RRUQ », onglet « Documentation ».

Prestations de retraite

La rente annuelle normale d'un membre est basée sur le traitement moyen du membre pour les cinq années les mieux rémunérées lors de sa participation au Régime. Le montant de la rente est fixé à 2 % de ce traitement moyen par année de participation.

À compter de 65 ans, la rente annuelle est réduite de 0,7 % du traitement moyen jusqu'à concurrence de la moyenne du maximum des gains admissibles au sens du Régime de rentes du Québec pour les cinq années correspondantes.

Régime de retraite de l'Université du Québec

Notes complémentaires

[en milliers de dollars]

1) Description sommaire du régime de retraite [suite]

Concernant les rentes accumulées jusqu'au 31 décembre 2017, un participant actif a droit à une rente non réduite dès qu'il satisfait à l'un des critères suivants :

- a) Il a atteint 35 ans de service;
- b) Il a atteint 55 ans d'âge et accumulé 32 ans de service;
- c) Il a atteint l'âge normal de retraite de 65 ans.

Concernant les rentes accumulées à compter du 1^{er} janvier 2018, un participant actif a droit à une rente non réduite dès qu'il satisfait à l'un des critères suivants :

- a) Il a atteint 55 ans d'âge et 35 ans de service;
- b) Il a atteint 60 ans d'âge et accumulé 32 ans de service;
- c) Il a atteint l'âge normal de retraite de 65 ans.

Prestations au décès

Au décès d'un membre retraité, une rente égale à 60 % de la rente créditée au membre est versée au conjoint survivant à moins que le conjoint n'ait renoncé au 10 % supplémentaire au moment de la prise de retraite. Les enfants à charge reçoivent chacun une rente égale à 10 % [maximum de 40 %] ou, en l'absence de conjoint, à 20 % de la rente créditée au membre [maximum de 80 %]. En l'absence de conjoint et d'enfants, un montant forfaitaire est versé conformément aux dispositions du Régime

Au décès d'un membre non retraité, les prestations dépendent de la date à laquelle elles ont été accumulées.

- a) Pour les rentes accumulées jusqu'au 31 décembre 2017, les prestations sont les suivantes :
 - i) si le membre a accumulé moins de dix années de service à son décès, son conjoint ou, à défaut, ses ayants cause reçoivent un montant forfaitaire conformément aux dispositions du Régime.
 - ii) si le membre a accumulé dix ans ou plus de service à son décès, une rente égale à 50 % de la rente créditée au membre est versée au conjoint survivant. Les enfants à charge reçoivent chacun une rente égale à 10 % [maximum de 40 %] ou, en l'absence de conjoint, à 20 % de la rente créditée au membre [maximum de 80 %]. En l'absence de conjoint et d'enfants, un montant forfaitaire est versé conformément aux dispositions du Régime.
- b) Pour les rentes accumulées à compter du 1^{er} janvier 2018, le conjoint ou les ayants cause reçoivent un montant forfaitaire conformément aux dispositions du Régime.

Régime de retraite de l'Université du Québec

Notes complémentaires

[en milliers de dollars]

1) Description sommaire du régime de retraite [suite]

Remboursement ou transfert lors d'une cessation d'emploi

À la cessation d'emploi, et ce, conformément aux dispositions du règlement du Régime, un membre peut choisir de se voir accorder une rente différée ou de recevoir un montant forfaitaire correspondant à la valeur de la rente différée et des cotisations excédentaires calculées en vertu de la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite*. À compter du 1^{er} janvier 2018, ce montant forfaitaire est acquitté selon le degré de solvabilité du Régime.

Indexation des rentes

Les rentes accumulées jusqu'au 31 décembre 2004 sont indexées annuellement après la retraite selon l'indice des rentes tel que défini annuellement par Retraite Québec.

Les rentes accumulées du 1^{er} janvier 2005 au 31 décembre 2017 sont indexées annuellement après la retraite selon l'indice des rentes tel que défini annuellement par Retraite Québec, auquel on soustrait 3 %. Le résultat de cette opération ne peut toutefois être inférieur à 0 %.

Les rentes accumulées à compter du 1^{er} janvier 2018 sont indexées annuellement après la retraite selon 75 % de l'indice des rentes tel que défini annuellement par Retraite Québec.

Certaines dispositions particulières peuvent s'appliquer pour un membre ayant bénéficié d'un transfert de service en provenance d'un autre organisme.

Une clause d'indexation partielle répondant au minimum de la loi s'applique pour les rentes différées accumulées jusqu'au 31 décembre 2017. Les rentes accumulées à compter du 1^{er} janvier 2018 ne sont pas indexées entre la date de cessation et la date de retraite.

Cotisations

En vertu du règlement du Régime, les participants et l'Université cotisent selon une base paritaire. Le taux de cotisation appliqué au traitement du participant duquel on déduit 25 % pour la partie qui est inférieure au maximum des gains admissibles au sens du Régime des rentes du Québec, détermine la cotisation de chacune des parties. Le taux de cotisation des participants au Régime était de 11,7 % en 2019 [11,7 % en 2018].

De plus, les participants peuvent verser des cotisations volontaires sans excéder le maximum permis par la loi de l'impôt sur le revenu.

Régime de retraite de l'Université du Québec

Notes complémentaires

[en milliers de dollars]

2) Base de présentation

Les états financiers du Régime sont établis selon les normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite et ils sont basés sur l'hypothèse de la continuité de l'exploitation. Pour établir les méthodes comptables qui ne concernent pas le portefeuille de placements et les passifs connexes, ou les obligations au titre des prestations de retraite, le Régime se conforme aux Normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé.

Les états financiers présentent la situation financière globale du Régime considéré comme une entité distincte, indépendante du promoteur et des participants. Ils sont préparés dans le but d'aider les participants et autres personnes intéressées à prendre connaissance des activités du Régime au cours de l'exercice. Cependant, ils ne rendent pas compte de la sécurité des prestations pour les participants considérés individuellement.

3) Principales méthodes comptables

i) Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que le Régime pourrait prendre à l'avenir. Les estimations les plus significatives concernent l'évaluation des obligations au titre des prestations de retraite ainsi que la détermination de la juste valeur des placements privés et immobiliers. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

ii) Placements et passifs connexes

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction, soit la date à laquelle le Régime devient partie aux dispositions contractuelles des acquisitions et cessions de placements.

Les placements et les passifs connexes sont comptabilisés à leur juste valeur. Les variations de la juste valeur des placements et des passifs connexes comprennent les gains et pertes réalisés et non réalisés.

iii) Obligations au titre des prestations de retraite

Les obligations au titre des prestations de retraite correspondent à la valeur actuarielle des prestations constituées déterminée au moyen de la méthode de répartition des prestations au prorata des services et à partir des hypothèses les plus probables établies par l'actuaire du Régime conformément à la politique de financement.

L'évaluation actuarielle utilisée aux fins de la préparation des états financiers a été effectuée par la société d'actuaire indépendants Mercer et correspond à l'évaluation actuarielle statutaire au 31 décembre 2019, qui sera enregistrée auprès des autorités au plus tard le 30 juin 2020.

Régime de retraite de l'Université du Québec

Notes complémentaires

[en milliers de dollars]

3) Principales méthodes comptables [suite]

iv) Opérations de prêts de titres

Le Régime prête des titres qu'il détient à des tiers et reçoit en garantie des titres ou des contreparties en espèces. Dans le cadre des opérations de prêts de titres, un passif est constaté à l'égard des contreparties reçues en espèces de la part des emprunteurs sous le poste « Engagements relatifs aux opérations de prêts de titres ». Par conséquent, un actif est comptabilisé pour les montants des contreparties reçues, sous le poste « Actifs relatifs aux opérations de prêts de titres ». Les titres prêtés n'ont pas fait l'objet de décomptabilisation, conformément aux critères établis.

v) Transactions sur les placements en voie de règlement

Les montants à recevoir et à payer sur les transactions en cours sont liés aux transactions conclues par le Régime mais non encore réglées. Les montants à payer sur les transactions en cours comprennent les sommes à payer pour le rachat à court terme, au prix convenu, de titres vendus dans le cadre de conventions de rachat.

vi) Revenus de placements

Les revenus qui découlent des opérations de placement sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les revenus d'intérêts sont constatés en fonction du temps écoulé, alors que les revenus de dividendes sont constatés au moment où ils sont acquis par le porteur. Les revenus provenant de la participation au revenu net de fonds communs de placement sont constatés au moment de leur distribution.

Les revenus provenant des fonds communs et des placements alternatifs sont comptabilisés au brut, c'est-à-dire que les honoraires de gestion qui sont déduits par les gestionnaires à même les revenus qui découlent des opérations de placement sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice et sont présentés dans les états financiers sous la rubrique « Frais de gestion ». Les revenus d'intérêts sont constatés en fonction du temps écoulé, alors que les revenus de dividendes sont constatés au moment où ils sont acquis par le porteur. Les revenus provenant de la participation au revenu net de fonds communs de placement sont constatés au moment de leur distribution.

vii) Frais de transaction

Les frais de transaction associés à l'acquisition ou à la cession de placements sont constatés à l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations sous la rubrique « Frais de transactions » dans les activités de placements.

viii) Cotisations

Les cotisations des participants et des employeurs sont constatées selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Régime de retraite de l'Université du Québec

Notes complémentaires

[en milliers de dollars]

3) Principales méthodes comptables [suite]

ix) Prestations

Les prestations de retraite versées à des participants ou autres sont constatées selon la méthode de la comptabilité d'exercice, c'est-à-dire à la date où elles sont payables.

x) Remboursements

Les montants à rembourser par suite du départ ou du décès de participants sont comptabilisés lorsque les demandes de remboursement sont déposées par les participants ou, dans le cas du décès de participants, lorsqu'il a été déterminé qu'aucune rente n'est payable au conjoint.

xi) Transferts

Les montants reçus ou transférés en vertu d'ententes de transférabilité sont comptabilisés lorsque les demandes de transfert sont déposées par les participants et que les montants sont établis par les actuaires des parties concernées.

xii) Conversion des devises

Le Régime utilise la méthode temporelle pour la conversion des opérations libellées dans une monnaie étrangère. Selon cette méthode, les éléments monétaires d'actif et de passif ainsi que les placements sont convertis en dollars canadiens au cours à la date de fin d'exercice. Les revenus et les dépenses sont convertis en dollars canadiens au cours en vigueur à la date où ils sont constatés. Les gains et les pertes de change sur les placements sont inclus à l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour les services des prestations au poste « Variations de la juste valeur des placements ».

xiii) Immobilisations corporelles

Le mobilier, l'équipement et les logiciels sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur des périodes correspondant à la durée de vie utile de ces biens. Les améliorations locatives sont amorties de façon linéaire sur la durée initiale du bail.

xiv) Impôt sur le revenu

Le régime de retraite est une fiducie de pension enregistrée au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu du Canada* et il est exempté d'impôt.

xv) Juste valeur des placements

Les placements sont regroupés selon la hiérarchie des évaluations à la juste valeur. Cette hiérarchie classe les placements en trois niveaux selon l'importance des données utilisées pour l'évaluation de la juste valeur des placements. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose des niveaux suivants :

Régime de retraite de l'Université du Québec

Notes complémentaires

[en milliers de dollars]

3) Principales méthodes comptables [suite]

Niveau 1 : prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs financiers identiques;

Niveau 2 : données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif concerné soit directement (à savoir des prix), soit indirectement (à savoir des données dérivées de prix);

Niveau 3 : données relatives à l'actif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (données non observables).

Le niveau de hiérarchie au sein duquel les placements ont été classés est déterminé d'après le niveau des données le plus bas qui sera significatif pour l'évaluation de la juste valeur.

Les placements sont présentés à leur juste valeur de la façon suivante :

- Les effets commerciaux sont présentés au coût, ce qui correspond à leur juste valeur compte tenu de leurs échéances à court terme;
- Les dettes de croissance et les fonds hypothécaires sont composés de titres d'emprunt longue durée dont le taux d'intérêt varie en fonction du marché. La juste valeur de ces instruments financiers est déterminée selon des techniques d'évaluation basées sur des modèles d'actualisation des flux de trésorerie futurs selon des taux de marché afférents à des instruments financiers ayant des modalités similaires.
- Les obligations sont évaluées en fonction des cours moyens de clôture. Leur valeur estimative est calculée au moyen de flux de trésorerie actualisés selon le rendement actuel du marché et de titres comparables, le cas échéant, lorsque les cours moyens ne sont pas disponibles;
- Les actions sont évaluées selon le cours à la clôture des marchés boursiers;
- La juste valeur des fonds de couverture, des unités de fonds communs d'obligations, d'actions, hypothécaires et immobiliers, est déterminée à partir de la valeur de l'actif net au 31 décembre soumise par chacun des gestionnaires et administrateurs de ces fonds;
- La juste valeur estimative des sociétés en commandite présentée dans les placements privés et immobiliers est déterminée à partir de la valeur fournie par les gestionnaires et administrateurs de ces placements, qui l'établit selon des méthodes d'évaluation reconnues sur le marché. Ces méthodes comprennent notamment l'actualisation des flux monétaires futurs ou le recours à des données comme les multiples de capitalisation ou le prix d'opérations comparables récentes. Les états financiers annuels de ces fonds sont audités par des cabinets reconnus d'auditeurs externes.

Régime de retraite de l'Université du Québec

Notes complémentaires

[en milliers de dollars]

3) Principales méthodes comptables [suite]

- Les contrats à terme n'ont aucun coût à la date de fin d'exercice puisqu'ils font l'objet d'une réalisation quotidienne. La juste valeur des contrats sur devises est établie en fonction de leur valeur de liquidation à la fin de l'exercice financier;
- Les achats et ventes des placements et de contrats sur produits dérivés sont comptabilisés à la date de l'opération de la transaction (la date à laquelle les risques et les avantages importants ont été transférés).

4) Placements

Conformément à la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite du Québec*, le Comité de retraite s'est doté d'un «Énoncé de la politique de placement» qui doit être vu comme l'expression des principales stratégies et règles que le Comité de retraite s'est fixées pour la gestion de l'actif et du capital. Cet Énoncé doit être revu minimalement tous les cinq ans.

Le Comité de retraite s'est fixé deux principaux objectifs en ce qui concerne le rendement à obtenir de l'actif net disponible. Le premier est que l'actif du Régime soit suffisant pour assurer le versement des rentes de retraite promises. Le second est que ce rendement permette de stabiliser le taux de cotisation ou minimise la probabilité de devoir l'augmenter et, si ce taux devait malgré tout être augmenté, qu'il minimise l'amplitude de l'augmentation nécessaire.

Gestion des risques

Le risque est défini comme la probabilité de ne pas atteindre les objectifs poursuivis et l'ampleur des conséquences, le cas échéant. Les risques suivants ont été définis et les mesures suivantes ont été prises pour réduire cette probabilité :

Crédit

Risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière.

Les titres de marché monétaire, autres que ceux détenus dans un mandat spécialisé, doivent avoir une cote de crédit minimale à l'achat de R-1 selon l'agence DBRS. Aussi, les actifs du Régime sont limités à un certain pourcentage dans des obligations de pays émergents et dans des obligations corporatives de pays développés dont la cote de crédit est inférieure à un seuil déterminé.

De plus, les mandats de gestion externe prévoient des limites quant au pourcentage des actifs pouvant être investi dans des obligations qui ne sont ni émises ni garanties par le gouvernement du Canada ou d'une province canadienne et dans des titres adossés à des actifs ou garantis par des créances.

L'ensemble des actifs financiers soumis à ce risque représente 1 676 719 \$ [1 594 970 \$ en 2018] et est composé des effets commerciaux, des obligations et fond d'obligation, des dettes de croissance, des fonds hypothécaires et des créances, incluant celles présentées sous les rubriques « actifs déposés en contrepartie des contrats à terme ».

Régime de retraite de l'Université du Québec

Notes complémentaires

[en milliers de dollars]

4) Placements [suite]

Devises

Risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères.

En général, le risque de change relatif à des placements étrangers n'est pas couvert en ce qui concerne l'équité, mais est couvert en ce qui concerne le revenu fixe. La couverture du risque de change relatif à des placements étrangers qui peuvent être constitués d'équité et de revenu fixe est laissée à la discrétion du Comité de placement.

Le risque de change peut également être géré de manière discrétionnaire par un gestionnaire qui offre ce service et dispose de l'expertise nécessaire. De plus, la Direction peut recommander au Comité de placement de couvrir une partie ou la totalité de l'exposition à une ou à un panier de devises.

Le risque de change est également contrôlé au moyen de dispositions relatives à la répartition des actifs qui prévoient des limites quant au pourcentage des actifs pouvant être investi dans des actions étrangères et des placements alternatifs.

Liquidité

Risque qu'il soit impossible de vendre un titre au moment désiré ou risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers.

Des placements peu liquides sont surtout détenus en raison de leurs attraits aux plans du rendement anticipé, de l'appariement actif/passif ou de la diversification.

La liquidité est favorisée au moyen de dispositions relatives à la répartition des actifs qui prévoient des limites quant au pourcentage des actifs pouvant être investi dans des placements alternatifs et des fonds de couverture.

Les passifs financiers du Régime ont une échéance à moins d'un an.

Taux d'intérêt

Risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Les fluctuations à court terme des taux d'intérêt nominaux et réels influent sur la valeur de l'actif du Régime. Les obligations au titre des prestations de retraite du Régime sont exposées aux fluctuations des taux d'intérêt à long terme et aux hausses prévues des salaires.

Au 31 décembre 2019, en présumant que les hypothèses relatives à l'inflation et à l'augmentation des salaires demeurent constantes, toute augmentation de 1 % des taux réels de rendement à long terme prévus entraînerait un effet inverse d'environ 11,1 % ou 526 674 \$ [10,6 % ou 457 820 \$ en 2018] des obligations au titre des prestations de retraite du Régime, et toute diminution de 1 % des taux réels de rendement à long terme prévus entraînerait un effet inverse d'environ 14,5 % ou 688 274 \$ [14,1 % ou 606 346 \$ en 2018] des obligations des prestations de retraite au titre du Régime.

Régime de retraite de l'Université du Québec

Notes complémentaires

[en milliers de dollars]

4) Placements [suite]

Tout mouvement des taux d'intérêt de 1 % aurait un effet inverse de 8,3 % sur la valeur du portefeuille obligataire et des hypothèques non indexées, soit environ 131 725 \$ [8,7 % soit environ 125 325 \$ en 2018].

Le taux d'intérêt courant (revenu du coupon/valeur comptable) sur le portefeuille obligataire canadien est de 3,60 % au 31 décembre 2019 [3,60 % au 31 décembre 2018].

Prix sur indices boursiers

Risque que la juste valeur des titres boursiers fluctue en raison des variations des prix du marché, que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché.

Appariement

Les actifs du Régime sont choisis de manière à favoriser un appariement entre la valeur de l'actif et du passif sur base de capitalisation.

Diversification

La diversification entre les catégories d'actif est obtenue à l'aide de dispositions relatives à la répartition des actifs et à un portefeuille de référence. En général, les dispositions prévoient que :

- Les obligations sont diversifiées par échéance et celles qui ne sont ni émises ni garanties par le gouvernement du Canada ou d'une province canadienne sont également diversifiées par émetteur. Le portefeuille obligataire peut également être diversifié en détenant des hypothèques et des titres garantis par des créances;
- Les actions canadiennes et étrangères sont diversifiées par titre et par secteur économique. Les actions étrangères sont également diversifiées géographiquement;
- Les placements immobiliers sont diversifiés par stratégie, par type d'immeuble et sur une base géographique.
- Le portefeuille de placements privés est diversifié par stratégie, par secteur économique et par région géographique. Ce portefeuille peut également être diversifié par des placements dans des propriétés dont le produit des ressources naturelles est exploité;
- Le portefeuille de commodités est diversifié en investissant dans des contrats à terme couvrant plusieurs secteurs;
- Les fonds de couverture sont diversifiés par stratégie;
- Les sources de valeur ajoutée sont diversifiées;
- Les produits de gestion qui tendent à mieux protéger le capital dans un environnement de marché baissier sont favorisés.

D'autres risques de diversification, de crédit, de devises, de liquidité et de taux d'intérêt sont décrits, lorsque pertinents, dans chacune des catégories d'actif de la présente note.

Régime de retraite de l'Université du Québec

Notes complémentaires

[en milliers de dollars]

4) Placements [suite]

4a) Obligations et fonds d'obligations [25,0 % de l'actif net, 27,5 % de l'actif net en 2018]

	2019		2018	
	Coût	Juste valeur	Coût	Juste valeur
	\$	\$	\$	\$
Obligations et fonds d'obligations canadiennes	1 282 681	1 309 725	1 296 007	1 266 866
Obligations canadiennes et fonds d'obligations canadiennes présentés dans le poste « Actifs déposés en contrepartie des contrats à terme »	(129 021)	(127 283)	(99 420)	(96 575)
	1 153 660	1 182 442	1 196 587	1 170 291

4a.i) Obligations et fonds d'obligations canadiennes [27,7 % de l'actif net, 29,7 % de l'actif net en 2018]

	2019				2018	
	FTSE TMX Canada (55 %) univers (45 %) long terme	% de la catégorie	Obligations	Fonds d'obligations	Juste valeur	Juste valeur
	%	%	\$	\$	\$	\$
Fédérales	27,4	19,7	147 971	109 658	257 629	249 366
Provinciales et garanties	44,0	43,2	378 900	186 901	565 801	610 594
Municipales	2,4	1,0	4 038	8 701	12 739	6 645
Sociétés	26,2	44,4	219 659	362 558	582 217	588 212
Encaisse nette et produits dérivés	-	(8,3)	-	(108 661)	(108 661)	(187 951)
	100,0	100,0	750 568	559 157	1 309 725	1 266 866

L'échéance des obligations se détaille ainsi :

	De 0 à 5 ans		De 5 à 10 ans		10 ans et plus		Total	
	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Fédérales	111 712	76 640	22 211	10 890	14 048	16 292	147 971	103 822
Provinciales et garanties	35 205	32 479	34 533	50 667	309 162	288 644	378 900	371 790
Municipales	-	-	-	760	4 038	-	4 038	760
Sociétés	178 173	135 785	20 534	43 387	20 952	15 698	219 659	194 870
	325 090	244 904	77 278	105 704	348 200	320 634	750 568	671 242

Régime de retraite de l'Université du Québec

Notes complémentaires

[en milliers de dollars]

4) Placements [suite]

Le Régime détient des participations dans des fonds communs obligataires. L'échéance des portefeuilles correspondant à la participation du Régime dans ces fonds communs se détaille comme suit :

	De 0 à 5 ans		De 5 à 10 ans		10 ans et plus		Total	
	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Fédérales	33 951	43 931	(9 667)	13 817	85 374	87 796	109 658	145 544
Provinciales et garanties	4 676	23 416	42 091	49 316	140 134	166 072	186 901	238 804
Municipales	710	257	5 508	3 060	2 483	2 568	8 701	5 885
Sociétés	243 140	267 509	56 062	65 564	63 356	60 269	362 558	393 342
Encaisse nette et produits dérivés	(108 661)	(187 951)	-	-	-	-	(108 661)	(187 951)
	173 816	147 162	93 994	131 757	291 347	316 705	559 157	595 624

4b) Dettes de croissance (4,3 % de l'actif net, 2,4 % de l'actif net en 2018)

	2019		2018	
	Coût	Juste valeur	Coût	Juste valeur
	\$	\$	\$	\$
Fonds hypothécaires	16 077	15 937	-	-
Fonds d'obligations corporatives	38 157	38 406	-	-
Fonds d'obligations étrangères	103 910	139 375	67 270	92 668
Prêts hypothécaires	7 427	7 427	10 378	10 378
	165 571	201 145	77 648	103 046

Les prêts hypothécaires sont utilisés aux fins d'immunisation d'une partie du passif des retraités. Ces prêts, dont le rendement est indexé à l'inflation, ont été consentis à des coopératives d'habitation qui sont réparties à travers le Québec et l'Ontario et sont subventionnées par le gouvernement du Canada. Les prêts hypothécaires sont garantis par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL).

Régime de retraite de l'Université du Québec

Notes complémentaires

[en milliers de dollars]

4) Placements [suite]

4b.i) Fonds d'obligations étrangères [3,0% de l'actif net, 2,2 % de l'actif net 2018]

	2019		2018
	% de la catégorie %	Juste valeur \$	Juste valeur \$
Obligations			
Amérique latine et Caraïbes			
Brésil	11,9	16 577	13 209
Mexique	6,0	8 389	4 317
Autres pays [10] [13 en 2018]	18,9	26 349	19 777
Europe			
Russie	7,6	10 615	3 479
Autres pays [6] [7 en 2018]	11,9	16 524	9 677
Pacifique/Asie			
Indonésie	6,4	8 985	5 920
Malésie	5,0	7 025	2 988
Autres pays [4] [5 en 2018]	7,0	9 723	5 798
Afrique/Proche et Moyen-Orient			
Afrique du Sud	5,6	7 787	6 806
Autres pays [10] [15 en 2018]	13,9	19 317	16 414
Encaisse			
États-Unis	5,8	8 084	4 283
	100,0	139 375	92 668

4c) Actions et fonds d'actions [36,8 % de l'actif net, 34,7 % de l'actif net en 2018]

La plupart des actions détenues par le Régime sont négociées sur des marchés reconnus et organisés.

	2019		2018	
	Coût \$	Juste valeur \$	Coût \$	Juste valeur \$
Actions canadiennes	440 668	569 448	400 848	480 884
Actions et fonds d'actions étrangères	1 024 679	1 168 262	976 705	997 139
	1 465 347	1 737 710	1 377 553	1 478 023

Sans la prise en compte du fait que le Régime effectue une gestion active, tout mouvement de l'indice boursier canadien S&P/TSX de 5 % aurait un effet de 28 472 \$ [24 044 \$ en 2018] alors que tout mouvement de l'indice boursier mondial MSCI ACWI ex-Canada de 5 % aurait un effet de 58 413 \$ [49 857 \$ en 2018] sur le total de l'actif net disponible pour le service des prestations.

Régime de retraite de l'Université du Québec

Notes complémentaires

[en milliers de dollars]

4) Placements [suite]

4c.i) Actions canadiennes [12,1 % de l'actif net, 11,3 % de l'actif net en 2018]

	2019			2018
	S&P/TSX	% de la catégorie	Juste valeur	Juste valeur
	%	%	\$	\$
Services financiers	32,0	18,3	104 492	86 691
Énergie	16,9	12,6	71 745	57 889
Produits industriels	11,0	19,5	111 051	91 627
Consommation discrétionnaire	4,1	9,7	54 976	33 686
Matières premières	11,3	13,8	78 481	71 711
Consommation – produits de base	3,9	7,3	41 448	43 955
Services de télécommunications	5,5	9,8	55 710	56 701
Technologies de l'information	5,7	3,7	21 334	18 164
Immobiliers	3,5	2,3	13 212	7 675
Services publics	4,8	2,6	14 846	10 601
Soins de santé	1,3	0,4	2 153	2 184
	100,0	100,0	569 448	480 884

4c.ii) Actions et fonds d'actions étrangères [24,8 % de l'actif net, 23,4 % de l'actif net en 2018]

	2019			2018
	% de la catégorie	Actions	Fonds d'actions	Juste valeur
	%	\$	\$	\$
Amérique				
États-Unis	30,1	90 174	261 178	351 352
Autres pays [6] [6 en 2018]	7,0	1 999	79 815	81 814
Europe				
Royaume-Uni	6,6	40 072	36 796	76 868
Autres pays [21] [21 en 2018]	19,7	112 328	118 325	230 653
Pacifique/Asie				
Hong Kong	5,4	3 048	59 948	62 996
Japon	12,6	56 131	91 568	147 699
Autres pays [12] [12 en 2018]	15,5	18 794	161 811	180 605
Afrique/Proche et Moyen-Orient				
Autres pays [6] [6 en 2018]	3,1		36 275	36 275
	100,0	322 546	845 716	1 168 262
				997 139

Régime de retraite de l'Université du Québec

Notes complémentaires

[en milliers de dollars]

4) Placements [suite]

4d) Actifs déposés en contrepartie des contrats à terme [4,4 % de l'actif net, 6,0 % de l'actif net en 2018]

	2019		2018	
	Coût	Juste valeur	Coût	Juste valeur
	\$	\$	\$	\$
S&P 500	226 208	208 075	187 391	170 354
Bloomberg Commodity Index	-	-	83 378	86 356
	226 208	208 075	270 769	256 710

4d.i) S&P 500 [4,4 % de l'actif net, 4,0 % de l'actif net en 2018]

Le Régime détient, au 31 décembre 2019, des contrats à terme avec un taux d'intérêt implicite LIBOR d'une durée de trois mois pour une valeur d'engagements de 208 030 \$ [170 225 \$ en 2018] sur l'indice S&P 500.

Les actifs déposés en contrepartie de ces contrats à terme sont composés ainsi :

	2019			2018		
	% de la catégorie	Coût	Juste valeur	% de la catégorie	Coût	Juste valeur
	%	\$	\$	%	\$	\$
Encaisse nette et dépôts sur marges	0,3%	16 664	611	2,1	17 499	3 582
Effets commerciaux	17,2%	35 710	35 710	19,7	33 608	33 608
Fonds hypothécaires	21,3%	44 813	44 471	21,5	36 864	36 589
Obligations et fonds d'obligations canadiennes	61,2%	129 021	127 283	56,7	99 420	96 575
	100,0%	226 208	208 075	100,0	187 391	170 354

4d.ii) Bloomberg Commodity Index [0,0 % de l'actif net, 2,0 % de l'actif net en 2018]

Le Régime ne détient aucun contrat à terme avec un taux d'intérêt implicite correspondant aux bons du Trésor américains d'une durée variable sur l'indice Bloomberg Commodity Index au 31 décembre 2019. Au 31 décembre 2018, la valeur de ces contrats était de 86 701 \$ et variait d'un à trente-six mois.

Régime de retraite de l'Université du Québec

Notes complémentaires

[en milliers de dollars]

4) Placements [suite]

Les actifs déposés en contrepartie de ces contrats à terme sont composés ainsi :

	2019			2018		
	% de la catégorie	Coût	Juste valeur	% de la catégorie	Coût	Juste valeur
	%	\$	\$	%	\$	\$
Encaisse nette et dépôts sur marges	-	-	-	2,4	1 894	2 050
Effets commerciaux	-	-	-	97,6	81 484	84 306
	-	-	-	100,0	83 378	86 356

4e) Placements privés [17,7 % de l'actif net, 17,1 % de l'actif net en 2018]

Les sociétés en commandite et les fonds de placement privés composant les placements privés se répartissent ainsi :

	2019				2018			
	Capital engagé	Capital souscrit	Coût	Juste valeur	Capital engagé	Capital souscrit	Coût	Juste valeur
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Sociétés et fonds canadiens	561 450	433 661	419 861	547 250	466 171	394 022	374 536	459 301
Sociétés et fonds étrangers	306 581	196 496	123 866	98 748	326 653	172 143	108 200	88 626
Sociétés en propriété exclusive	-	-	123 431	188 924	-	-	105 604	180 619
	868 031	630 157	667 158	834 922	792 824	566 165	588 340	728 546

De par leur nature, les placements privés détenus par les sociétés en commandite dans lesquelles le Régime détient une participation ne sont pas négociés sur des marchés organisés.

Régime de retraite de l'Université du Québec

Notes complémentaires

[en milliers de dollars]

4) Placements [suite]

4e.i) Placements privés – Sociétés en propriété exclusive [4,0 % de l'actif net, 4,2 % de l'actif net en 2018]

	2019		2018	
	Coût	Juste valeur	Coût	Juste valeur
	\$	\$	\$	\$
6714919 Canada limitée	25	10 145	25	17 206
6982620 Canada inc.	25	28 589	8 283	39 600
4491149 Canada inc.	7 630	11 038	10 729	15 339
7506317 Canada inc.	24 782	35 497	23 633	34 182
8216339 Canada inc.	4 945	8 797	5 677	9 240
9112553 Canada inc.	20 562	24 587	19 242	24 381
9294040 Canada inc.	5 139	3 168	5 138	3 750
9655506 Canada inc.	60 323	67 103	32 877	36 921
	123 431	188 924	105 604	180 619

Ces sociétés détiennent des actions de sociétés privées, des fonds de placements privés, des fonds d'obligations et des fonds de concessions agricoles et forestières.

4f) Placements libellés en devises étrangères

Les placements libellés en devises étrangères se répartissent ainsi :

	2019	2018
	Juste valeur totale	Juste valeur totale
	\$	\$
Devises		
Dollar américain	949 976	1 096 090
Dollar australien	82 513	38 604
Euro	367 502	305 110
Livre sterling	115 948	107 837
Yen	137 393	105 752
Autres devises [45] [35 en 2018]	451 856	326 452
	2 105 188	1 979 845

Régime de retraite de l'Université du Québec

Notes complémentaires

[en milliers de dollars]

4) Placements [suite]

Afin de gérer certains risques de devises, le Régime et certains de ses gestionnaires détiennent des contrats sur devises. Le tableau ci-après détaille les engagements d'achat (vente) liés aux contrats en cours au 31 décembre 2019.

	2019				2018			
	Devise	Échéance	Nominale	Taux	Juste valeur	Nominale	Taux	Juste valeur
					\$			\$
Obligations	USD	janv-20	30 000	1,3176	(629)	31 000	1,3383	842
	USD	mars-20	(41 856)	1,3136	721	(28 982)	1,3366	(774)
	-	-	-	-	-	(560)	1,3320	(17)
					92			51

Tout mouvement de 5 % du dollar canadien aurait les effets suivants, incluant l'effet des contrats sur devises, sur les placements libellés en devises étrangères et sur la variation de l'actif net disponible pour le service des prestations au 31 décembre :

	2019	2018
	\$	\$
Devises		
Dollar américain	46 726	54 905
Dollar australien	4 126	1 930
Euro	18 375	15 255
Livre sterling	5 797	5 392
Yen	6 870	5 288
Autres devises	22 593	16 323

Régime de retraite de l'Université du Québec

Notes complémentaires

[en milliers de dollars]

4) Placements [suite]

4g) Hiérarchie des évaluations à la juste valeur

Le tableau suivant présente les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur à l'état de la situation financière, classés selon la hiérarchie d'évaluation décrite ci-dessus :

	2019			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Actifs				
Effets commerciaux	-	39 421	-	39 421
Obligations et fonds d'obligations	-	1 182 442	-	1 182 442
Dette de croissance	-	201 145	-	201 145
Actions et fonds d'actions	1 737 710	-	-	1 737 710
Actifs déposés en contrepartie des contrats à terme	91 610	116 465	-	208 075
Fonds et prêts hypothécaires	16 623	-	-	16 623
Fonds de couverture	-	-	-	-
Placements privés	-	-	834 922	834 922
Placements immobiliers	-	-	429 642	429 642
Encaisse détenue à des fins de placements	-	39 700	-	39 700
	1 845 943	1 579 173	1 264 564	4 689 680
	39,3%	33,7%	27,0%	100,0%
	2018			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Actifs				
Effets commerciaux	-	30 645	-	30 645
Obligations et fonds d'obligations	-	1 170 291	-	1 170 291
Dette de croissance	-	103 046	-	103 046
Actions et fonds d'actions	1 476 396	-	1 627	1 478 023
Actifs déposés en contrepartie des contrats à terme	109 435	147 275	-	256 710
Fonds et prêts hypothécaires	15 670	-	-	15 670
Fonds de couverture	-	-	-	-
Placements privés	-	-	728 546	728 546
Placements immobiliers	-	-	429 505	429 505
Encaisse détenue à des fins de placements	-	16 859	-	16 859
	1 601 501	1 468 116	1 159 678	4 229 295
	37,9%	34,7%	27,4%	100,0%

Au cours des exercices se terminant les 31 décembre 2019 et 2018, il n'y a eu aucun transfert d'instruments financiers entre les niveaux 1, 2 et 3.

Régime de retraite de l'Université du Québec

Notes complémentaires

[en milliers de dollars]

4) Placements [suite]

Le tableau suivant présente les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur et évalués selon les paramètres du niveau 3 :

2019						
	Solde d'ouverture	Total des gains (pertes) réalisés et non réalisés	Achats	Ventes	Solde de clôture	Total des gains (pertes) non réalisés sur les titres détenus au 31 décembre 2019
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Actions et fonds d'actions	1 627	-	-	(1 627)	-	-
Placements privés	728 546	27 558	111 727	(32 909)	834 922	167 764
Placements immobiliers	429 505	9 882	29 187	(38 932)	429 642	168 613
	<u>1 159 678</u>	<u>37 440</u>	<u>140 914</u>	<u>(73 468)</u>	<u>1 264 564</u>	<u>336 377</u>

2018						
	Solde d'ouverture	Total des gains (pertes) réalisés et non réalisés	Achats	Ventes	Solde de clôture	Total des gains (pertes) non réalisés sur les titres détenus au 31 décembre 2018
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Obligations et fonds d'obligations	2 275	(1)	-	(2 274)	-	-
Actions et fonds d'actions	1 763	65	663	(864)	1 627	275
Placements privés	621 277	48 644	140 918	(82 293)	728 546	140 205
Placements immobiliers	353 797	36 078	39 654	(24)	429 505	176 007
	<u>979 112</u>	<u>84 786</u>	<u>181 235</u>	<u>(85 455)</u>	<u>1 159 678</u>	<u>316 487</u>

Régime de retraite de l'Université du Québec

Notes complémentaires

[en milliers de dollars]

5) Prêts de titres

Les transactions conclues aux 31 décembre 2019 et 2018 relativement aux opérations de prêts de titres se résument comme suit :

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
Prêts de titres à la valeur de marché équivalant à la valeur comptable	458 356	502 969
Contreparties reçues		
Titres à la valeur de marché équivalant à la valeur comptable	467 526	511 694
Espèces	881	1 351

Le Régime a constaté un passif équivalant aux contreparties en espèces totalisant 881 \$ [1 351 \$ en 2018] au poste « Engagements relatifs aux opérations de prêts de titres ». Si ces espèces ne sont pas remboursées, l'emprunteur conservera les titres prêtés en garantie.

Les contreparties reçues peuvent être réalisées dans l'éventualité où le prêteur ne remet pas, à la date d'échéance, les titres prêtés.

6) Obligations au titre des prestations de retraite

Le cabinet d'actuaire Mercer a établi la valeur actuarielle des prestations constituées au 31 décembre 2019 sur la base de l'évaluation actuarielle statutaire à cette date, qui sera enregistrée auprès des autorités au plus tard le 30 juin 2020. Au 31 décembre 2018, la valeur des prestations actuarielles constituées a été établie sur la base de l'évaluation statutaire à cette date qui a été enregistré auprès de Retraite Québec le 4 juin 2019.

Les hypothèses utilisées pour déterminer la valeur actuarielle des prestations constituées tiennent compte des prévisions concernant la situation du marché à long terme. Les hypothèses actuarielles à long terme les plus importantes utilisées pour l'évaluation sont les suivantes :

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	%	%
Taux d'actualisation	4,97	5,39
Rendement de l'actif ⁽¹⁾	4,97	5,39
Augmentation des échelles salariales		
la première année	2,50	2,50
pour les années suivantes	2,50	2,50
Indexation à IPC - 3 %		
la première année	-	-
pour les années suivantes	0,20	0,20
Indexation à 75% IPC		
la première année	1,43	1,73
pour les années suivantes	1,50	1,50
Pleine indexation des rentes		
la première année	1,90	2,30
pour les années suivantes	2,00	2,00

⁽¹⁾ Le rendement de l'actif est net des frais d'administration, de gestion et inclut une provision pour écart défavorable.

En plus de l'augmentation des échelles, les augmentations salariales considérées dans l'évaluation tiennent compte de la progression dans l'échelle en fonction de l'âge atteint.

Régime de retraite de l'Université du Québec

Notes complémentaires

[en milliers de dollars]

7) Activités de placements

Les revenus (dépenses) et variations de la juste valeur des placements se détaillent ainsi :

	Revenus		Variations de la juste valeur des placements		Total	
	2019	2018	2019	2018	2019	2018
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Encaisse et effets commerciaux	773	1 172	(233)	201	540	1 373
Obligations et fonds d'obligations	50 575	40 843	62 837	(30 076)	113 412	10 767
Dettes de croissance	1 776	934	10 175	1 812	11 951	2 746
Actions et fonds d'actions	52 688	63 079	192 555	(157 771)	245 243	(94 692)
Actifs déposés en contrepartie et contrats à terme	58 593	(9 636)	(4 235)	(204)	54 358	(9 840)
Fonds et prêts hypothécaires	558	1 288	(50)	117	508	1 405
Fonds de couverture	-	-	-	522	-	522
Placements privés	37 209	52 575	38 030	51 023	75 239	103 598
Placements immobiliers	7 673	6 535	9 887	36 101	17 560	42 636
Gestion des devises et fluctuation de taux de change	298	(647)	2 833	9 085	3 131	8 438
Autres revenus de placements	773	803	-	-	773	803
	210 916	156 946	311 799	(89 190)	522 715	67 756

8) Cotisations

	2019	2018
	\$	\$
Membres		
Cotisations de l'année courante	67 620	65 332
Ajustements d'années antérieures	119	750
Rachats d'années de service	1 525	1 752
Cotisations volontaires	541	850
	69 805	68 684
Employeurs		
Cotisations de l'année courante	67 620	65 332
Cotisations relatives au mécanisme d'indexation ponctuelle	7 203	-
Ajustement d'années antérieures - Spécial	-	159
Ajustements d'années antérieures	123	740
Rachats d'années de service	471	513
	75 417	66 744

Régime de retraite de l'Université du Québec

Notes complémentaires

[en milliers de dollars]

9) Activités d'administration générale

	2019	2018
	\$	\$
Salaires, avantages sociaux et formation	3 882	3 758
Déplacements et réunions	88	155
Dépenses d'exploitation	586	615
Frais externes	115	295
Honoraires des actuaires	122	158
Honoraires des auditeurs	46	36
Autres dépenses	148	139
	<u>4 987</u>	<u>5 156</u>

10) Informations additionnelles

Le Régime est soumis à la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* qui exige qu'un régime de retraite du secteur universitaire dépose une évaluation actuarielle visant à déterminer la situation de capitalisation du régime de retraite au plus tard à la date de la dernière fin d'exercice financier du Régime se situant dans les 3 ans qui suivent la date de la dernière évaluation actuarielle complète du Régime.

La valeur actuarielle de l'actif du Régime servant à déterminer la situation financière selon l'approche de capitalisation est fondée sur la juste valeur des placements ajustée pour tenir compte des montants à payer et à recevoir du Régime. La valeur actuarielle du passif du Régime et les cotisations pour services courants selon l'approche de capitalisation ont été calculées en utilisant la méthode de projection de prestations pour les services accumulés jusqu'à maintenant.

11) Engagements

Le Régime loue ses bureaux en vertu d'un bail qui doit venir à échéance le 30 novembre 2024.

Les loyers futurs de base comprennent les paiements suivants :

	\$
2020	235
2021	235
2022	235
2023	235
2024	215
	<u>1 155</u>

Régime de retraite de l'Université du Québec

Notes complémentaires

[en milliers de dollars]

12) Événements subséquents

a) Cotisations de l'employeur – Indexation ponctuelle

Le 3 avril 2020, un montant de 8 493 \$ a été encaissé à titre de cotisations de l'employeur relativement au mécanisme d'indexation ponctuelle qui est prévu à la politique de financement du Régime. Subséquemment à la fin de l'exercice 2019, une indexation des rentes de 1,2 % a donc été approuvée conformément au Règlement du Régime pour la participation des rentiers après le 31 décembre 2004 mais avant le 1^{er} janvier 2018. Cette indexation sera accordée à la date anniversaire du début de la rente avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2020. Le coût de cette modification au 1^{er} janvier 2020 est de 8 493 \$ sur base de solvabilité (6 422 \$ sur base de capitalisation).

b) Maladie à coronavirus

Après la date du bilan, l'épidémie de maladie à coronavirus (« COVID-19 ») a amené les gouvernements à l'échelle mondiale à adopter des mesures d'urgence visant à contrer la propagation du virus. Ces mesures, notamment les interdictions de voyage, les périodes de quarantaine volontaire et la distanciation sociale, ont fortement perturbé les entreprises partout dans le monde, provoquant un ralentissement économique.

Ce ralentissement économique pourrait avoir une incidence significative sur la juste valeur des placements du Régime au cours des exercices à venir. La durée et l'incidence de l'éclosion de la COVID-19 demeurent inconnues, tout comme l'efficacité des interventions monétaires et fiscales des gouvernements et de la banque centrale qui visent à stabiliser la conjoncture économique.

Par conséquent, il est impossible d'estimer de façon fiable l'ampleur et la gravité des événements, ni leur incidence sur la situation financière et les résultats financiers du Régime pour les périodes futures.

13) Informations comparatives

Certains chiffres de l'exercice 2018 ont été reclassés afin de rendre la présentation uniforme avec l'exercice 2019.

COMITÉS ET PARTENAIRES

(en date du 31 décembre 2019)

Composition du Comité de retraite (« CR »)

MEMBRES DÉSIGNÉS PAR LES CORPORATIONS DES ÉTABLISSEMENTS DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC :

Claude Arbour, INRS
 Mario Beauséjour, ÉTS
 Josée Bélanger, TÉLUQ
 Dominique Biron, UQAC
 Luc Boisvert, UQAT
 Benoît Desbiens, UQAR
 Yves Dupont, UQO
 Martin Hudon, UQ
 Olivier Malo, UQTR
 Sylvia Thompson, UQAM
 Vacant, ENAP

MEMBRES DÉSIGNÉS PAR LES EMPLOYÉS DES ÉTABLISSEMENTS DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC :

Pier-André Bouchard St-Amant, ENAP
 Kim Delisle, UQAT
 Louis Dufresne, ÉTS
 Bernard Gaucher, UQTR
 Guy Gendron, UQAM
 Hélène Girard, INRS
 André Labelle, UQO
 Jean-Yves Lajoie, UQAR
 Marie-Flo Pelletier, TÉLUQ
 André Rossignol, UQAC
 Zaki Taboubi, UQ

MEMBRES NOMMÉS PAR L'ASSEMBLÉE DES GOUVERNEURS :

Jacqueline Hébert
 Clément Roberge

MEMBRE INDÉPENDANT NOMMÉ PAR LE COMITÉ DE RETRAITE :

Michel Turcotte

MEMBRES NOMMÉS À L'OCCASION DE L'ASSEMBLÉE ANNUELLE :

Roland Côté, Membre nommé par les retraités et bénéficiaires (votant)
 Matthieu Dufour, UQAM - Membre nommé par les participants actifs (votant)
 Raymond Brulotte, Membre nommé par les retraités et bénéficiaires (non-votant)
 Robert Robillard, UQAM - Membre nommé par les participants actifs (non-votant)

MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF (« CE ») :

Louis Dufresne, président
 Yves Dupont
 Guy Gendron
 Martin Hudon
 André Labelle
 Sylvia Thompson

MEMBRES DU COMITÉ DE PLACEMENT (« CP ») :

Claude Arbour
 Luc Boisvert
 Robert Ciamarro, membre externe
 Matthieu Dufour, président
 Jean-Yves Lajoie
 Michel Lemieux, membre externe
 Clément Roberge
 Zaki Taboubi

MEMBRES DU COMITÉ D'AUDIT (« CAU ») :

Mario Beauséjour, président
Raynald Bédard, membre externe
Josée Bélanger
Louis Chantal, membre externe
André Rossignol
Michel Turcotte

MEMBRES DU COMITÉ D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE (« CED ») :

Carole Chauvin, présidente, membre externe
Roland Côté
Olivier Malo
Marielle Pauzé, membre externe
Jacques A. Plamondon

PARTICIPANTS AU COMITÉ DES USAGERS :

Hélène Allaire, TÉLUQ
Isabelle Barrette, TÉLUQ
Jean-François Bégin, UQAT
Audrey Bélanger, UQAR
Martine Bernard, INRS
Lucie Bilodeau, ENAP
Marie-Claude Boivin, RRUQ
Fanny Bossé, UQO
Fabienne Boutin, INRS
Andréane Castilloux, UQAR
Gylaine Corneau, UQAM
Johanne Coulombe, ENAP
Sylvain Daigle, INRS
Karolyne Desjardins, UQTR
Ralph Doyle, SPPUQAC
Marie-Marthe Duquet, UQAM
Louise Fillion, UQAC
Claude Fortin, FPPU
Marie-Ève Fortin, FPPU
Martine Fortin, UQO
Caroline Foster, TÉLUQ
Anick Fournier, UQAT
Josée Fournier, ÉTS
Ann-Frédérique Gagnon, ÉTS
Josée Gagnon, TÉLUQ
Marcelle Gagnon, UQAT
Anne Giguère, SPPUQAR

Annie Girard, UQTR
Isabelle Jean, UQAR
Chantal Laberge, UQAR
Sandie Labonté, RRUQ
Julie Labonté Galipeau, UQO
Michel Labranche, SCFP 1800
Sylvain Lapierre, UQAM
Isabelle Latendresse, ÉTS
Isabelle Latour, UQTR
Stéphane Lavoie, UQAC
Laura Lebel, UQAR
Danielle Malenfant, INRS
Julie Michaud, ÉTS
Jacinthe Normand, UQ
Danièle Parent, UQAC
Sarah Piquet, RRUQ
Chantal Racine, SIUQ
Suzanne Rainville, ÉTS
Lyne Robert, ÉTS
Manon Rochefort, PUQ
Habimael Rodriguez Rivas, OUI
Sylvie Ross, UQAR
Luc Rouleau, OUI
Marie-Josée Roy, UQO
Lucy Sicard, FUQTR, présidente
Charles Sleigher, SPUQTR
Chantal Thériault, UQAR

FÉDÉRATION DES RETRAITÉS de l'Université du Québec

Sigle	Nom de l'association	Coordonnées des présidents
APRÈS L'UQAM	Association du personnel retraité de l'Université du Québec à Montréal Site Web : www.apres.uqam.ca	Francine David 450-933-6704 david.francine@videotron.ca
APRÈS-INRS	Association des personnes retraitées de l'Institut national de la recherche scientifique Site Web : www.apres.inrs.ca	Magella Cantin 418-873-3710 magella.cantin@inrs.ca
APR-UQAM	Association des professeures et professeurs retraités de l'Université du Québec à Montréal Site Web : http://www.unites.uqam.ca/apr/	Marcel Rafie 514-683-3554 rafie.marcel@uqam.ca
ARENAP	Association des retraités de l'École nationale d'administration publique	Claude Beauregard 514-525-6647 claudio.beauregard@gmail.com
ARRÉTS	Association des retraitées et retraités de l'École de technologie supérieure	Anne Thibaudeau 514-238-6815 ann.thibaudeau@etsmtl.ca
ARTÉLUQ	Association des retraités de la TÉLUQ	Raynald Marchand, président 418-678-9788 renaldmarchand@live.ca
ARUQAC	Association des retraités de l'Université du Québec à Chicoutimi Site Web : www.uqac.ca/aruqac/	Ghislain Laflamme 418-548-9790 ghislain_laflamme@uqac.ca
ARRUQAR	Association des retraités et retraitées de l'Université du Québec à Rimouski Site Web : http://www.uqar.ca/aruqar/	André Bédard 418-723-1986 p. 1857 association_retraites@uqar.ca
ARUQAT	Association des retraités de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue	Serge Tessier 819-797-5495 serge.tessier@uqat.ca
ARUQO	Association des retraités de l'Université du Québec en Outaouais	Léticia Messier 819-503-3958 leticiamsm@hotmail.com
ARUQSS	Association des retraités de l'Université du Québec (siège social) Site Web : www.quebec.ca/aruqss	Clémence Neault 418-657-1405 clemence.neault@videotron.ca
ARUQTR	Association des retraités de l'Université du Québec à Trois-Rivières Site Web : www.uqtr.ca/asso.retraites	Jean-Claude Montplaisir 819-293-6773 jean-claude.montplaisir@uqtr.ca
APPR-UQTR	Association des professeurs réguliers retraités de l'Université du Québec à Trois-Rivières	Jean Roy 819-373-7027 jean.roy@uqtr.ca

PRINCIPAUX *conseillers externes*

Actuaires :	Mercer (Canada) Limitée	Montréal, QC
Banque :	Banque Nationale du Canada	Québec, QC
Droits de vote :	Groupe Investissement Responsable Inc.	Montréal, QC
Garde de valeurs :	RBC Services aux investisseurs et de trésorerie	Montréal, QC
Vérificateurs externes :	Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.	Québec, QC

GESTIONNAIRES de portefeuilles

Obligations canadiennes	AlphaFixe Capital	Montréal, QC
	Caisse de dépôt et placement du Québec	Montréal, QC
	Canso Investment Counsel Ltd	Richmond Hill, ON
	Gestion de Placements Greystone TD	Toronto, ON
	Phillips Hager & North Investment Management Ltd	Vancouver, BC
	PIMCO, LLC	New York, NY
Dette de croissance :	Bona Vista Asset Management Limited	Toronto, ON
	Brookfield Asset Management	Toronto, ON
	Canso Investment Counsel	Richmond Hill, ON
	Crescent Capital Group	Los Angeles, CA
	First National Financial Corporation	Toronto, ON
	Investec Asset Management	Londres, Royaume-Uni
	Phillips Hager & North Investment Management Ltd	Toronto, ON
Actions canadiennes :	Gestion de placements Eterna	Québec, QC
	Letko Brosseau & Associés	Montréal, QC
Actions étrangères :	Comgest SA.	Paris, France
	Gestion d'actifs Global Alpha Ltée	Montréal, QC
	Gestion de placements TD Inc.	Toronto, ON
	Hexavest Inc.	Montréal, QC
	Riverbridge Partners, LLC	Minneapolis, MN
	Trivalent Investments	Boston, MA
Unigestion SA	Genève, Suisse	
Immobilier et Concessions :	BentallGreenOak (Canada) L.P.	Vancouver, BC
	Blackstone Group L.P. (The)	New York, NY
	Brookfield Asset Management Inc.	Toronto, ON
	Caisse de dépôt et placement du Québec	Montréal, QC
	Conundrum Capital Corporation	Toronto, ON
	Fiera Comox Partners Inc.	Montréal, QC
	Global Forest Partners L.P.	Lebanon, NH

Placements infrastructures :	Ardian	Paris, France
	Axiom Infrastructure	Montréal, QC
	Brookfield Asset Management Inc.	Toronto, ON
	Caisse de dépôt et placement du Québec	Montréal, QC
	IFM Investors	Melbourne, Australie
	Trencap, S.E.C.	Montréal, QC
Placements privés :	Ardian	Paris, France
	Caisse de dépôt et placement du Québec	Montréal, QC
	Clearspring Capital Partners	Toronto, ON
	Novacap Partenaires	Montréal, QC
	Oaktree Capital Management L.P.	Los Angeles, CA
	Penfund Management	Toronto, ON
	Siparex, Sigefi Private Equity	Lyon, France
	Terra Firma Capital Partners Ltd	Londres, Royaume-Uni
	Wilton Asset Management	Boston, MA

50 ANS

HISTORIQUE du RRUQ

PRÉSIDENTS DU COMITÉ DE RETRAITE

1971	Gérald A. Martin
1971-1972	Guy Goulet
1972-1993	François Soumis
1993-1999	Marcel Belleau
1999-2006	Marc Papillon
2006-2009	Michel Quimper
2009-2014	Gilles Picard
2014-2015	André G. Roy
2015	Bernard Gaucher
2015-2016	André Dorion
2016-2018	André G. Roy
2018-2019	Claire Bouchard
2019	Jean-Pierre Mailhot
2019	Louis Dufresne

VICE-PRÉSIDENTS DU COMITÉ DE RETRAITE

1971	Guy Goulet
1972	Serge Biron
1973	André Jean
1974	Ghislaine Métivier
1975	Marcel Belleau
1982	Réal Croteau
1984	Jean-Nil Thériault
1986	Michel Lizée
1993	Marc Papillon
1997	Florent Vignola
1999	Robert Maranda
2004	Michel Quimper
2006	Gilles Picard
2009	Louise Laflamme
2010	Hélène Grand-Maître
2011	André G. Roy
2014	Bernard Gaucher
2015	Marjolaine Viel
2016	Claire Bouchard
2018	Jean-Pierre Mailhot
2019	Louis Dufresne
2019	Yves Dupont

DIRECTEUR EXÉCUTIF DU SECRÉTARIAT

1971-2004 André Robitaille

DIRECTEURS GÉNÉRAUX DU SECRÉTARIAT

2004-2012 Richard Laflamme
2012- Alain Vallée

1969

- Le RRUQ est créé le 14 novembre avec effet rétroactif au 19 mars 1969.

1970

- Le règlement original du Régime est publié dans la Gazette officielle du Québec.

1971

- Le premier employé du Secrétariat du Régime est embauché.
- Le Comité de retraite tient sa première réunion; il est composé de 14 membres.
- Le premier million de dollars est investi; il est partagé entre la Caisse de dépôt et placement du Québec et la firme Bolton Tremblay.

1975

- Le Règlement est modifié pour prévoir l'indexation complète des rentes et autres bénéfiques payables (il n'y a pas encore de retraités). La modification prévoit également l'abolition de la retraite obligatoire à 60 ans pour les femmes.

1980

- Création du Comité de placement.

1983

- L'âge de la retraite obligatoire à 65 ans est aboli; il faut maintenant parler d'âge normal de la retraite à 65 ans.

1988

- Le premier programme de retraite anticipée est implanté jusqu'au 31 décembre 1990. Le participant ayant atteint 60 ans et 5 années de participation peut s'en prévaloir.

1990

- La Loi sur les régimes complémentaires de retraite entre en vigueur.

1991

- La cotisation des participants et des employeurs devient paritaire.
- Le programme de retraite anticipée est reconduit avec des modifications; il se termine le 31 décembre 2001.
- Le Comité de retraite et l'Université du Québec s'entendent pour rendre autonome l'administration du Régime.
- Création du Comité exécutif.
- Tenues des premières assemblées annuelles dans le réseau.

1994

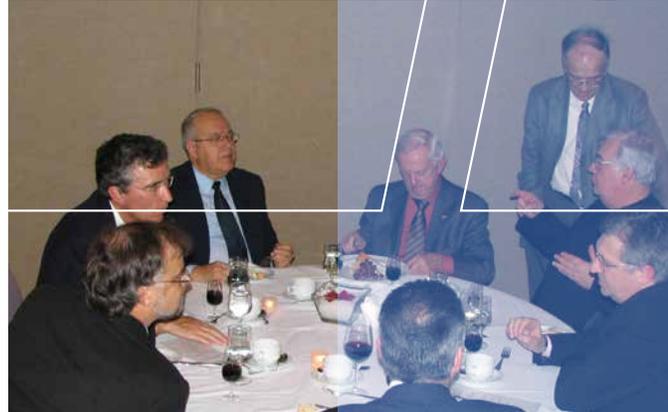
- Création du Comité de vérification.

1996

- Un autre programme de retraite anticipée est en vigueur du 31 mai 1996 au 31 mai 1999. Les dispositions s'appliquent également à tout participant âgé d'au moins 55 ans et comptant au moins 22 ans de service.

1997

- Les participants et les employeurs sont en congé de cotisation de la fin de mai 1997 jusqu'au début de mars 2002.
- L'actif du Régime atteint le milliard de dollars.





2001

- La Loi sur les régimes complémentaires de retraite est modifiée par l'entrée en vigueur du projet de loi 102.
- Un programme de retraite anticipée est en vigueur du 1^{er} février 2002 au 31 janvier 2003.
- Premier site Internet du RRUQ en opération.
- Premier colloque organisé par le RRUQ.

2003

- Première politique de droit de vote.
- Premier code de déontologie.

2004

- Création du Comité d'éthique et de déontologie.

2005

- En juin, mise sur pied du premier plan stratégique 2005-2008.
- Mise en place d'un mécanisme d'indexation conditionnelle.

2006

- L'actif total atteint 2 milliards\$ en octobre.

2007

- Révision entière de la Politique de placement et de la Politique de financement.
- La vision du RRUQ est déterminée.

2008

- Établissement des valeurs du Comité de retraite

2009

- Mise sur pied du deuxième plan stratégique 2009-2012.

2012

- Mise sur pied du Groupe de travail sur le financement et la pérennité du Régime (GTFP). Son rapport a été accepté par le Comité de retraite le 6 juin 2013.

2013

- L'actif atteint 3 milliards\$ en fin d'année.
- Reconduction du plan stratégique.

2015

- Mise sur pied du 3^e plan stratégique 2015-2018.

2016

- La loi sur la restructuration des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur universitaire est adoptée.

2017

- Entente de la Table réseau de négociation le 16 mars 2017 pour modifier le Régime en profondeur pour la participation à compter du 1^{er} janvier 2018.
- Adoption d'une nouvelle politique de financement par la Table réseau de négociation le 17 octobre 2017 incluant un mécanisme d'indexation ponctuelle.
- L'actif du Régime atteint 4 milliards\$.
- Adoption de la Politique sur l'investissement responsable.

2019

- Premiers versements de l'indexation ponctuelle.







2600, boulevard Laurier, bureau 600
Québec (Québec) G1V 4W1

Téléphone : 418 654-3850
Ligne sans frais : 1 888 236-3677
Télécopieur : 418 654-3854

www.rruq.ca